

2016/ 2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE BAS-RHIN



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU BAS-RHIN

Lundi 20 novembre 2017

ISSN : 2271-1937

Éditorial



Nommé dans le Bas-Rhin en juillet dernier, je suis heureux de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État dans le département pour l'année 2017.

La sécurité y figure toujours au premier rang de nos préoccupations. 2017 a aussi constitué une année électorale particulièrement chargée et porteuse de changements tant au niveau de la représentation citoyenne que de l'organisation des services de l'État. Le déploiement du plan « Préfectures nouvelle génération », impliquant à la fois la dématérialisation des procédures et la réorganisation des services, sera en effet achevé en cette fin d'année et la relation entre les usagers et la préfecture en sera profondément modifiée pour les années à venir.

L'année 2017 a également été riche en collaborations entre le Conseil départemental et l'ensemble des services de l'État afin d'avancer ensemble sur les politiques publiques qui sont prioritaires pour notre pays. Ce rapport d'activité présente les quatre principaux axes de travail qui ont été les nôtres durant ces derniers mois : le soutien au développement économique durable et à l'emploi, la cohésion sociale et le soutien à la citoyenneté, les missions régaliennes et l'amélioration de l'accessibilité.

Je souhaite que nous poursuivions un partenariat étroit sur les grands défis que l'État et les collectivités doivent aujourd'hui relever ensemble. Défis de sécurité dans le contexte de menace terroriste que nous connaissons, défis sociaux pour la lutte contre le chômage et le soutien à l'emploi, défis de cohésion sociale pour le développement équitable des territoires et, enfin, défis environnementaux pour la mise en œuvre d'une croissance durable.

Soyez donc assurés de l'implication constante des services de l'État pour atteindre l'objectif que nous partageons tous : celui d'améliorer sans cesse les services offerts à nos concitoyens.

Jean-Luc MARX, Préfet de la Zone de Défense Est, Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin.

Sommaire

1. Soutien au développement économique durable et à l'emploi

Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales.....	8
Écologie, développement et aménagement durables	
Paysages, eau et biodiversité.....	9
Énergie et climat.....	11
Infrastructures et services de transport.....	12
Prévention des risques	15
Économie	
Bilan économique.....	17
Conjoncture régionale.....	18
Protection du consommateur.....	21
Gestion des finances publiques.....	22
Politique des territoires	
Contrat de Projets État – Région.....	24
Programme d'Investissements d'Avenir en Alsace.....	26
Recherche et enseignement supérieur.....	27
Contrats de Ruralité	28
Schéma départemental de coopération intercommunale	29
Relations avec les Collectivités Territoriales.....	31
Travail et emploi	
Bilan 2016 / 2017.....	33

2. Cohésion sociale et soutien à la citoyenneté

Culture.....	39
Enseignement scolaire.....	43
Santé.....	45
Solidarité, insertion et égalité des chances.....	46
Sport, jeunesse et vie associative.....	48
Égalité des territoires, logement, ville	
Ville.....	49
Logement.....	53

3. Missions régaliennes

Administration générale et territoriale de l'État – Plan Préfectures Nouvelle	
Génération.....	56
Sécurité.....	61
Sécurité routière.....	63
Sécurité civile.....	64
Anciens combattants, mémoire et liens avec la	
nation.....	65
Immigration, asile et intégration.....	66

4. Amélioration de l'accessibilité

Schéma Départemental d'Amélioration de l'accessibilité aux services	
publics.....	69

1. Soutien au développement économique durable et à l'emploi

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires - programme n° 154
Forêt - programme n° 149

Plan Ecophyto Alsace

Réduction et amélioration de l'utilisation des produits phytosanitaires

La Chambre d'agriculture d'Alsace a organisé un colloque Ecophyto-Dephy le 1er décembre 2016 pour diffuser aux professionnels de la filière viticole, les actions mises en place pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture. Les résultats de différents projets (Dephy Expé, Dephy Ferme...) ont été exposés à un public de 100 personnes.

Dans le cadre du plan Ecophyto un certificat a été mis en place afin de certifier que les utilisateurs, les conseillers et les vendeurs de produits phytosanitaires ont été formés ou ont les connaissances nécessaires à l'utilisation de ces produits. Cette directive prévoit, dans chaque pays membre, la mise en place d'un système de certification permettant d'attester d'une base de connaissances minimales à propos des pesticides pour tous les utilisateurs professionnels de ces produits.

Leur suivi dans l'air a été poursuivi pour la deuxième année consécutive. Les premiers résultats 2013 ont été publiés en février 2015 à l'occasion d'un colloque « agriculture et qualité ».

Politique de l'alimentation

Gaspillage alimentaire

- La maison d'arrêt de Mulhouse a été retenue lors de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA) 2015 pour son projet "Mangeons local, pensons global!"
- Début 2017, 16 dossiers Grand Est (dont 5 couvrent le territoire alsacien) ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet "lutte contre les gaspillages et les pertes alimentaires" lancé conjointement par l'ADEME et la DRAAF pour soutenir la prévention du gaspillage.

Dans le cadre de l'appel à projet du PNA 2016, deux projets ont été lauréats, dont l'Eurométropole de Strasbourg qui a vu son projet labellisé Projet Alimentaire Territorial par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (PAT). Un travail de recensement et d'accompagnement a permis d'identifier d'autres projets alsaciens (au moins 3) pouvant déboucher sur des PAT.

Forêts

L'État participe à la mise en place du plan de développement rural (PDR) 2014-2020, aux côtés de la Région Grand Est et cofinancé par le FEADER, qui comporte un volet d'investissement forestier.

Le montant des subventions de l'État en forêt s'élevait à 95.000 € pour l'année 2016. La DDT du Bas-Rhin est par ailleurs chargée d'instruire les dossiers de défrichement et de contrôler la réalisation des compensations requises. 92 de ces dossiers ont été traités, dont les autorisations de défrichement pour le champ d'éoliennes à Saales.

Gestion des maladies virales des végétaux

- Sharka : en 2016, plus de 42 270 arbres prospectés sur 258 ha dont 84 ha en environnement de pépinières. 179 arbres ont été arrachés sur 50 parcelles contaminées. En 2017, la prospection a été recentrée sur 211 ha.
- Anoplophora (capricorne asiatique) : à l'instar de 2015, aucune nouvelle détection en 2016 et 2017 sur les 10 000 arbres qui ont été contrôlés sur le domaine du port de Strasbourg, de l'Eurométropole et chez les particuliers. La zone de surveillance dite « tampon » est étendue de 1 à 2 kms au-delà de la zone infestée.



Écologie, développement et mobilités durables

Paysages, eau et biodiversité - programme n° 113

OBJECTIFS 2017

Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau
Préserver et restaurer la biodiversité

Chasse

Refonte du cahier des charges des chasses communales
Poursuite de la formation continue des lieutenants de louveterie à la maîtrise de leurs missions, au droit de la chasse

Plan national de maîtrise des sangliers et cervidés
La question de l'équilibre sylvo-cynégétique a pris une dimension régionale avec la définition des zones à enjeux de la région Grand Est. Des obligations de résultats seront attendues et le département du Bas-Rhin concentre 3 zones à enjeux, la DDT participe aux discussions.

Eau

Police de l'eau

Au titre de la loi sur l'eau ont été finalisés 10 dossiers d'autorisation dont: des programmes d'entretien, l'aménagement de l'ancienne raffinerie Petroplus (Ecoparc Rhénan) à Reichstett. Une cartographie complète des cours d'eau sur 5 bassins versants a également été réalisée.

Politique de l'eau

Rédaction des documents de planification dans le domaine de l'eau, organisation d'un COPIL sur les captages prioritaires pour le Bas-Rhin (dont Hilsenheim et Kintzheim), et finalisation de la procédure de révision des zones vulnérables. Mise en œuvre du Programme d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) et des nouvelles dispositions réglementaires applicables concernant l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Biodiversité

Par le plan de contrôle de la Mission interservice pour l'eau et la nature (MISEN67), la protection des espèces et des habitats demeure l'une des activités majeures des services de l'État compétents.

Grand Hamster d'Alsace

Mise en œuvre de l'arrêté du 9 décembre 2016 relatif aux mesures de protection de l'habitat du grand hamster.

Chiffres « Natura 2000 » 2016 :
- 499 728 euros de subvention
- 18 dossiers déposés

Réseau Natura 2000

La mise en œuvre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la programmation 2014-2020 se réalise désormais sous la responsabilité de la Région Grand Est, devenue autorité de gestion. La poursuite de l'animation des sites s'accompagne d'une importante activité d'instruction des évaluations des incidences Natura 2000 traduisant une meilleure compréhension des enjeux par les porteurs de projets. 186 évaluations ont été instruites.

Les 16 sites du Bas-Rhin ont dorénavant un document d'objectifs validé par le COPIL et approuvé par le préfet. Une concertation est en cours avec les élus sur les sites Champ du Feu, Villé et Donon pour la mise en place d'une animation commune.

(Cf. carte page suivante)

Principaux acteurs

Direction Départementale des Territoires
Direction Interdépartementale des Routes de l'Est
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

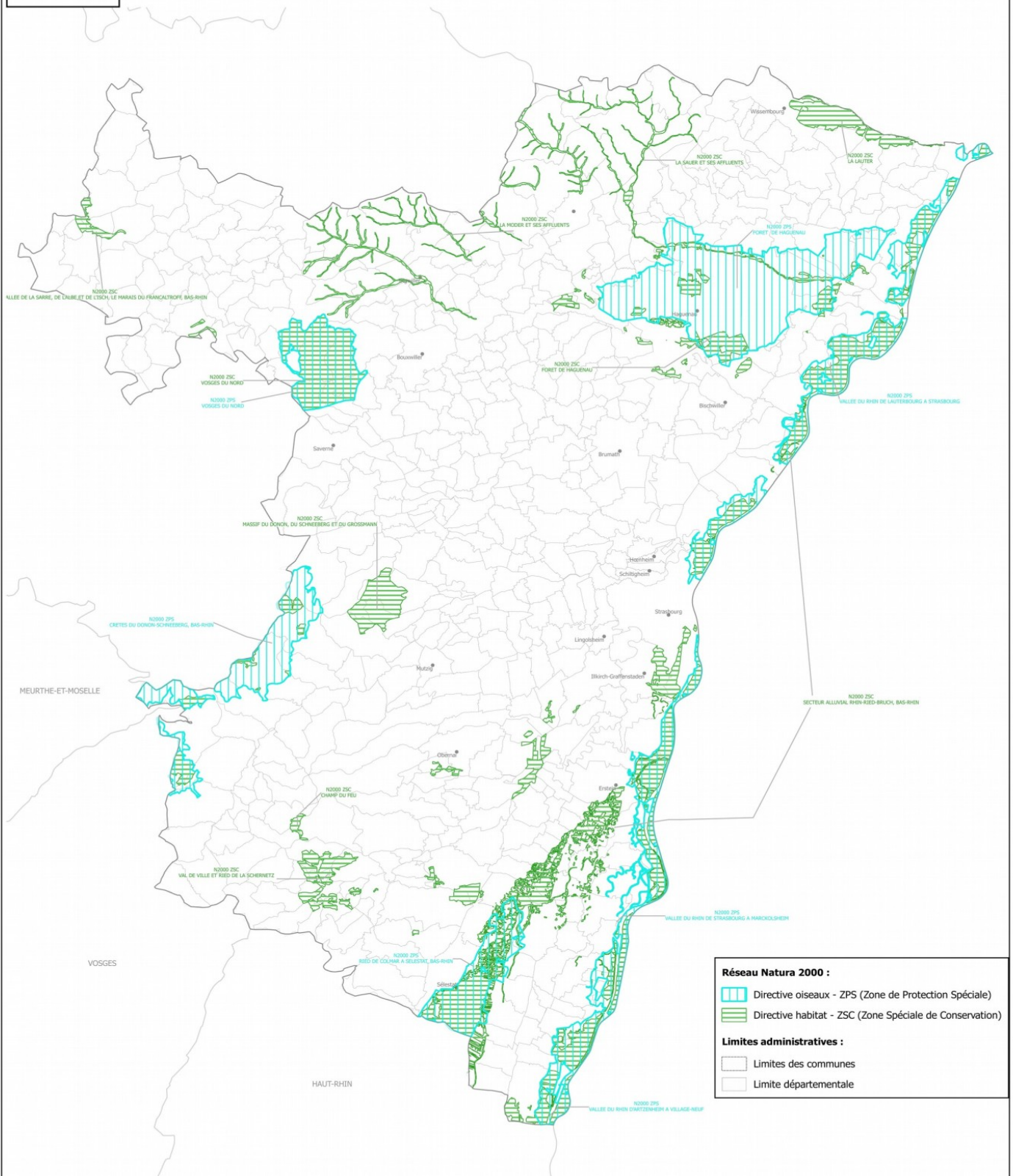
Avec le concours de :

Agence Régionale de Santé
Voies Navigables de France
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques



PRÉFET DU BAS-RHIN

Les sites Natura 2000 du Bas-Rhin



Réseau Natura 2000 :

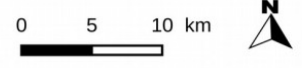
- Directive oiseaux - ZPS (Zone de Protection Spéciale)
- Directive habitat - ZSC (Zone Spéciale de Conservation)

Limites administratives :

- Limites des communes
- Limite départementale

Public
Commande : DDT 67 SEGE
Réalisation : DDT67/SSTIC/SIG - 6/2017
Sources : © IGN-BD TOPO® 2015
DREAL et INPN

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
www.bas-rhin.gouv.fr



Écologie, développement et mobilités durables

Energie, climat et après-mines - programme n° 174

OBJECTIFS 2017

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Maîtriser l'énergie en réduisant la consommation et en développant l'usage des énergies renouvelables

Climat

La *loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte*, publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

La déclinaison locale de ces avancées s'opère notamment à travers le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) rassemblant élus, techniciens des EPCI, DDT, Conseil Régional et ADEME qui s'est réuni pour la dernière fois le 29 mars 2017.



Qualité de l'air

Nouvelles règles en cas de pics de pollution atmosphérique

Le certificat qualité de l'air CRIT'AIR est entré en vigueur le 1er juillet 2016.

Ce certificat a pour objectif d'établir un classement des véhicules à moteur selon le taux de matières polluantes qu'ils émettent.

Lors de la conférence de presse du 12 février 2017 les élus strasbourgeois ont annoncé qu'une étude allait être commandée sur la mise en place des vignettes Crit'Air pour les véhicules dans l'Eurométropole à partir de l'automne 2017: il s'agit de délimiter le périmètre d'application de la circulation alternée et les restrictions progressives à établir en fonction des classes de véhicules et de la durée de l'épisode de pollution.

Énergie

Territoires à énergie positive

Le 9 février 2015, 8 territoires bas-rhinois avaient été retenus au titre de la démarche « territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Ils ont été accompagnés dans leurs programmes d'actions respectifs visant la mise en place d'un nouveau modèle énergétique et écologique. Une aide financière de 500 000€ était attribuée à chaque territoire pour les actions mises en œuvre. Ainsi, la ville de Muttersholtz (Bas-Rhin) a pu restaurer la végétation de ses bords de berges, la ripisylve.

Prévention des risques miniers à Lochwiller

Une mission a été confiée par la Ministre au CGEDD et au CGEJET afin de mener une réflexion globale sur les dispositions à retenir pour lutter contre les arrivées d'eaux, améliorer la connaissance, et assurer la sécurité des personnes et de l'urbanisme.

Une réunion publique a eu lieu le 19 juillet 2017 pour présenter les actions menées en 2016 et un état d'avancement des travaux.

Des recommandations ont été publiées en mars 2017 pour la poursuite de la connaissance en matière de géologie, minéralogie, mouvements de terrain :

- mettre en place une instrumentation pour mieux caractériser les mouvements de terrain en profondeur et en surface
- suivre la piézométrie pour acquérir davantage d'informations sur le comportement de l'aquifère
- suivre l'évolution de la température des eaux pour localiser le gonflement de l'anhydrite
- réaliser des forages de reconnaissance de l'épaisseur de la zone altérée au droit de l'ensemble bâti de Lochwiller

Dans l'Eurométropole, la mise en œuvre effective de la circulation alternée est intervenue le 1^{er} novembre 2017

Écologie, développement et mobilités durables

Infrastructures et services des transports - programme n° 203

Pilotage des grands projets routiers

Projet d'aménagement multimodal de l'axe A351-RN4

La Déclaration d'utilité Publique de l'aménagement multimodal de l'axe A351 – RN4 à l'Ouest de Strasbourg a été prononcée par arrêté préfectoral le 24 mai 2016.

Cet aménagement consiste à créer une voie réservée aux transports en commun (TC) sur la RN4 et sur l'A351. Sur la RN4, il s'agit d'élargir à 2x2 voies la route existante afin de créer dans chaque sens une voie réservée aux TC. Sur l'autoroute A351, il s'agit de créer cette voie réservée sur la bande d'arrêt d'urgence.

Cet aménagement permettra de fiabiliser le temps de parcours des cars de la ligne Wasselonne-Strasbourg qui constitue la seule offre TC dans ce secteur particulièrement dense et dépourvu de desserte ferroviaire. Ce projet s'inscrit dans un projet global dit PSPO (transport en site propre de l'ouest strasbourgeois) qui comprend les aménagements à l'ouest sur la RD1004 pilotés par le CD57 et, à l'Est, les aménagements d'entrée de ville projetés par l'Eurométropole de Strasbourg sur le réseau communautaire.

L'aménagement s'étend sur près de 10km, il est estimé aujourd'hui à 43 millions d'euros avec un cofinancement de la Région, de l'Eurométropole de Strasbourg et du département du Bas-Rhin. Les travaux devraient démarrer en 2019.

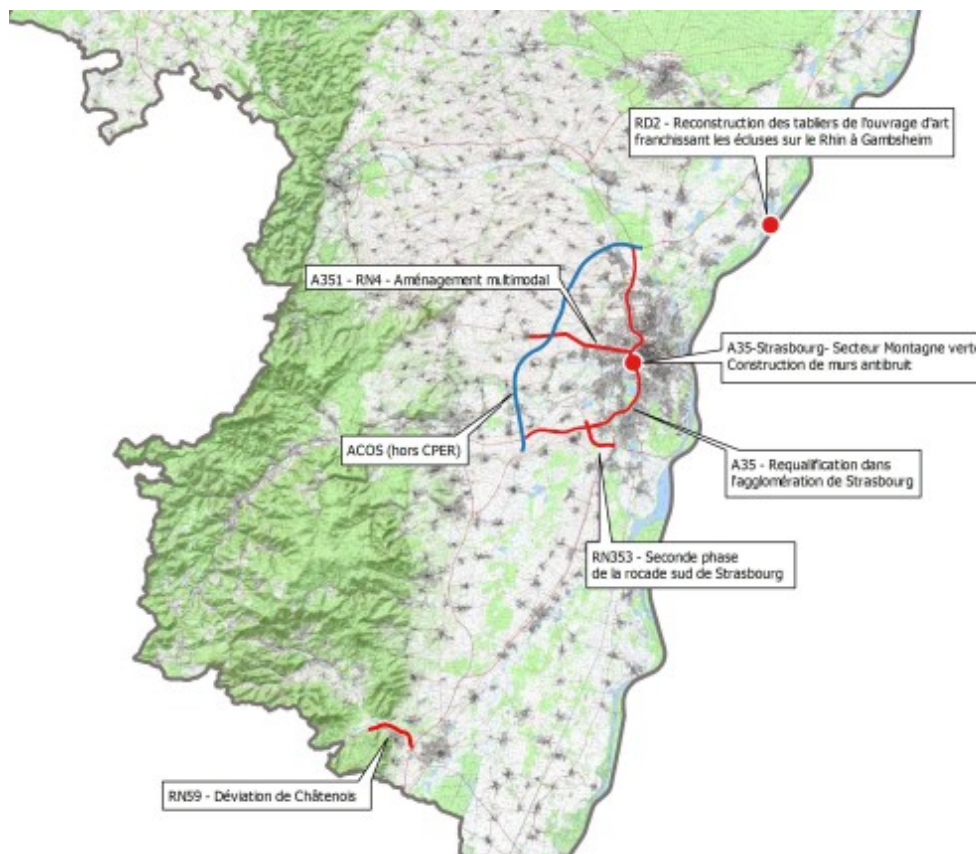
Rocade Sud de Strasbourg - deuxième phase (RN 353)

La seconde phase de la Rocade Sud consiste en la création d'une voie express à 2x2 voies depuis l'échangeur de Fegersheim et l'échangeur de Geispolsheim sur l'A35. Cette infrastructure permettra à l'horizon 2020 de relier directement les réseaux routiers structurants français et allemand. Elle améliorera, en outre, le fonctionnement urbain du secteur sud de l'agglomération strasbourgeoise et permettra la requalification d'axes tels que l'ex-RN4 et la RN83 qui se verront soulagés du trafic de transit.

Longue de 3,4 kilomètres et représentant un coût de 60 millions d'euros, cette seconde phase traverse la ligne SNCF de Strasbourg à Bâle, les cours d'eau de l'Ehn et de L'Ergelsenbach, différents chemins agricoles et la RD84 entre Geispolsheim-gare et village, et comprend 4 ouvrages d'art.

Les travaux de ces ouvrages ont démarré à l'automne 2015 juste après les fouilles archéologiques. En 2016, 3 ouvrages étaient en chantier et un 4ème a démarré en fin d'année, fin 2017, tous les ouvrages seront achevés.

Pour découvrir ce projet d'envergure, la DREAL a organisé le samedi 17 septembre 2016 une journée « portes ouvertes » du chantier dans le cadre des journées du patrimoine. Près d'un millier de visiteurs se sont déplacés.



Contournement Ouest de Strasbourg (A355) et requalification de l'A35

Après la rocade sud de Strasbourg entre Fegersheim et Geispolsheim, l'État poursuit sa politique globale des déplacements à l'échelle de l'agglomération strasbourgeoise pour y désengorger les axes routiers.

Le projet d'autoroute de contournement ouest de Strasbourg (ACOS), d'une longueur de 24 km, a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique le 23 janvier 2008; son renouvellement est en cours. L'emprise totale du projet sera de 263 ha.

La mise en circulation de cette bretelle autoroutière est prévue pour la fin 2020.

Cette infrastructure permettra la requalification en boulevard urbain de l'autoroute A35 qui traverse Strasbourg et le renforcement d'une politique ambitieuse des mobilités (transport en site propre, développement du tram, pistes cyclables). Il s'agira également de promouvoir un nouveau projet de reconquête urbanistique d'une partie de l'agglomération.

Les Ministres de la Transition Ecologique et Solidaire et des Transports ont confirmé par communiqué de presse du 3 octobre 2017 que l'État respectera les termes du contrat relatif au contournement ouest de Strasbourg conclu en 2016 avec le concessionnaire VINCI.

Cependant, le dossier du concessionnaire a fait l'objet en juillet 2017 d'un avis négatif de la part du conseil national de protection de la nature (CNP) considérant certaines insuffisances en matière d'évitement, de réduction et de compensation des effets du projet sur la biodiversité.

Le dossier ainsi complété devrait être représenté à la session du CNPN du 15 décembre 2017. Une autorisation unique est attendue pour l'été 2018.

L'histoire de ce projet a toujours été marquée par des contradictions entre les transports, l'agriculture et la nature, le tout dans un espace à enjeux proche de l'Eurométropole de Strasbourg.

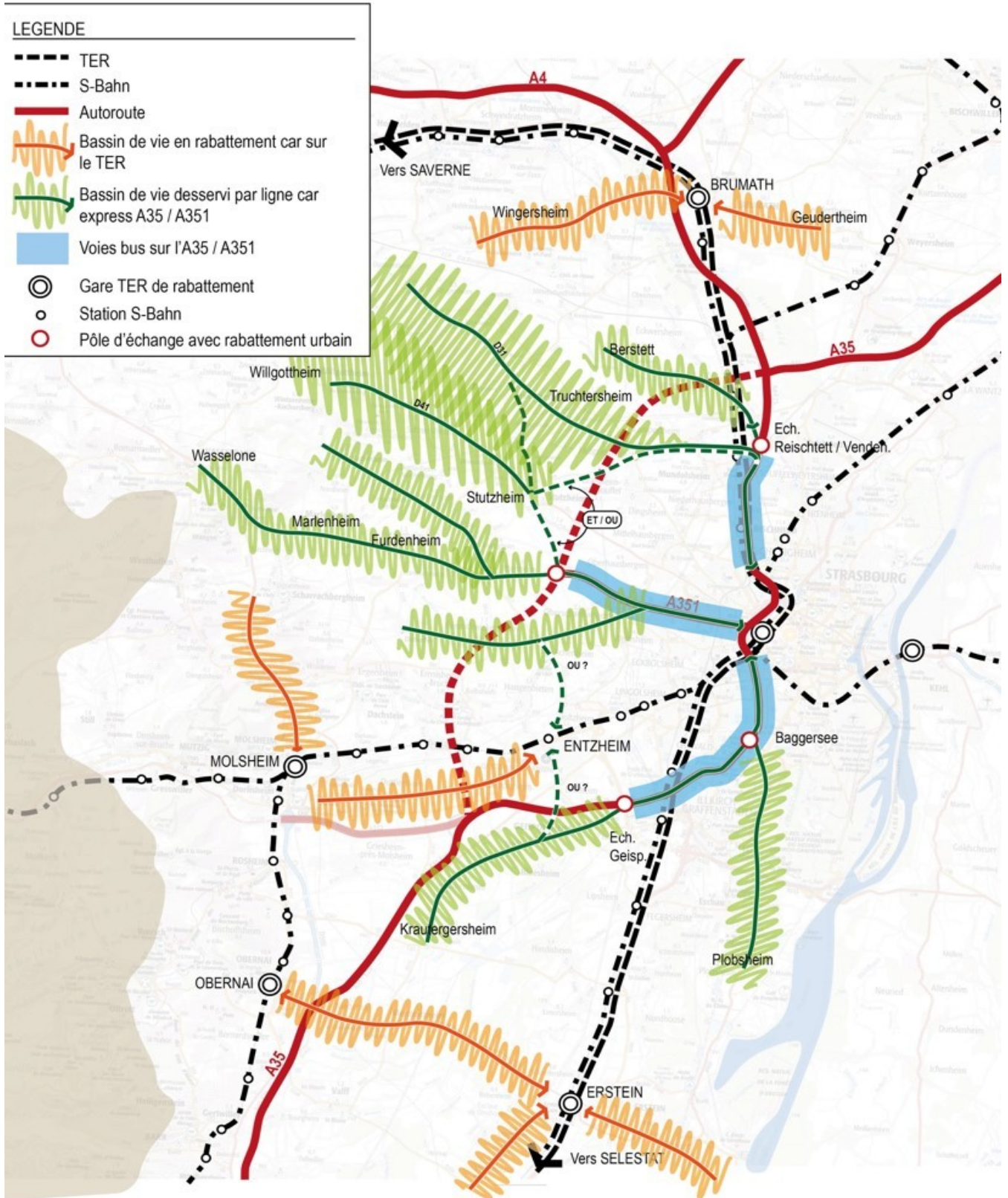
Les aménagements fonciers liés à la construction de l'autoroute démarreront fin 2017 après les enquêtes publiques sur les propositions de périmètres. L'aménagement foncier est de la compétence du Conseil Départemental du Bas-Rhin qui en assure la maîtrise d'ouvrage. L'objectif est de réorganiser et de réattribuer les parcelles existantes afin de dégager un découpage cadastral faisant apparaître le tracé du COS. A l'issue, le Département établira un procès verbal de remembrement attribuant d'office la propriété des parcelles concernées par le tracé à des Associations Foncières. Ces dernières pourront alors céder à titre onéreux les parcelles aux concessionnaires. L'intégralité de cette procédure, entamée en 2016, durera 4 ans.

Le projet d'aménagement foncier lié à l'autoroute de contournement en quelques chiffres :

- 28 communes
- 11 250 hectares en aménagements fonciers
- une emprise du projet COS de 230 hectares dans les périmètres d'aménagements fonciers
- Regroupés en 5 blocs intercommunaux
- sur l'ensemble du périmètre envisagé, on trouve :
 - 480 exploitants agricoles
 - 7 500 îlots d'exploitations agricoles
 - 7 800 propriétaires
 - 30 000 parcelles cadastrales



CONCEPT DE DESSERTE DU PÉRIURBAIN STRASBOURGEOIS



Écologie, développement et mobilités durables

Prévention des risques - programme n° 181
Infrastructures et services des transports - programme n° 203

Entretien et exploitation du réseau routier

OBJECTIFS 2017

Limiter l'exposition aux risques naturels, hydrauliques et technologiques

Lutter contre la pollution atmosphérique

Améliorer l'entretien et la qualité des infrastructures de transports

Développer la part des modes alternatifs à la route

Risques technologiques

Les sites industriels classés SEVESO seuil haut font l'objet de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), conformément à la loi du 30 juillet 2003. Ils sont au nombre de seize dans le Bas-Rhin, dont sept regroupés au port aux pétroles de Strasbourg.

A ce jour, 10 PPRT ont été approuvés par arrêtés préfectoraux :

- PPRT DOW à Lauterbourg
- PPRT de Neubourg
- PPRT Total PETROCHEMICALS France à Oberhoffen-sur-Moder
- PPRT DOW Agrosociétés à Drusenheim
- PPRT Rhône Gaz à Herrlisheim
- PPRT Arlanxéo à La Wantzenau
- PPRT Wagram Terminal à Reichstett
- PPRT Butagaz à Reichstett
- PPRT Port aux Pétroles
- PPRT Safran Landing Systems à Molsheim

La préfecture, la DDT et la DREAL suivent actuellement les mesures de mise en œuvre prévues dans les différents PPRT. En 2017 dans le Bas-Rhin on recense 1392 établissements classés industriels dont 15 « Seveso Haut ».

La Préfecture, en lien étroit avec la DREAL, instruit également toute demande d'autorisation d'exploiter des sites industriels ou agricoles susceptibles de présenter des risques ou nuisances (20 dossiers en 2016). Elle a également assuré l'organisation des réunions du CODERST (Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques).

Actualités

Murs antibruit secteur Montagne Verte : travaux d'aménagements paysagers
Déviations de Châtenois : reprise du dossier d'autorisation environnementale

Qualité du réseau routier existant

Les travaux de régénération des chaussées en béton de l'A35 (déviations de Sélestat) sont en cours. Cette opération, engagée en 2013, a été rendue nécessaire par une dégradation marquée des chaussées due tant à leur âge (plus de trente ans) qu'à l'importance du trafic des poids lourds (10 000 poids lourds/jour). Ils se poursuivront par une deuxième phase à l'été 2018.

Risques naturels et hydrauliques

Le risque inondation concerne 63% des communes du département, réparties sur 14 bassins versants. Face à ce risque, des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) sont mis en place par l'État et les communes.

En 2017, 5 PPRI ont déjà été réalisés (Sarre, Zorn, Mossig, Giessen à Sélestat et Giessen à Ebersheim), trois sont prescrits (Moder, Eurométropole, Bruche) et deux seront prescrits prochainement (Ill et Giessen amont). D'autres PPRI seront prescrits ultérieurement. Le Porter à Connaissance (PAC) a été réalisé cette année pour l'Ill. Les PPRI de la Bruche, de l'Ill et de l'EMS visent à se substituer à d'anciens documents existants sur des territoires où la connaissance du risque inondation s'est améliorée.

Le financement des études sur le fonds Barnier pour la révision des PPRI s'élève à 50 000 euros pour l'année 2016.

En fin d'année 2016, des réunions publiques ont permis de présenter le projet de PPRI.

S'agissant des « sections orphelines », un vaste travail de recensement, de localisation et de contrôle de l'état des digues de la limite du département des hautes eaux du Rhin de Marckolsheim au barrage d'Iffezheim (Allemagne) a été réalisé en 2016 par la DDT. Celui-ci vise notamment à lever les servitudes pouvant exister afin de restituer les terrains supportant les digues à leurs propriétaires légitimes.

Écologie, développement et mobilités durables

Infrastructures et services des transports - programme n° 203

Mise en service de la LGV Est et extension du tramway vers Kehl

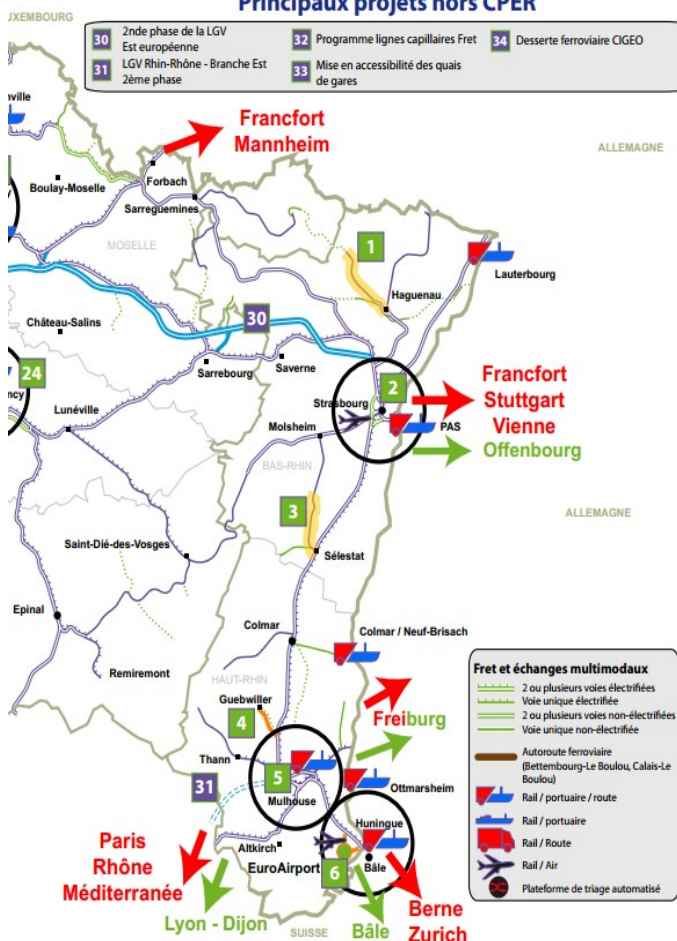
Principaux projets ferroviaires inscrits au CPER

1	Modernisation de la ligne Haguenau-Niederbronn	10	Modernisation ligne Charleville-Givet	22	Aménagement porte d'entrée Thionville-Bettembourg
2	Nœuds ferroviaires de Strasbourg	11	Électrification ligne Paris-Troyes	23	Aménagement du Nœud ferroviaire de Metz
3	Régénération de la ligne Barr-Sélestat			24	Aménagement du Nœud ferroviaire de Nancy
4	Réouverture de la ligne Bollwiller-Guebwiller			25	Remise en état ligne Nancy-Pont-St-Vincent
5	Nœud ferroviaire de Mulhouse			26	Renforcement électrique en Lorraine
6	Raccordement ferroviaire de l'EuroAirport			27	Intermodalité Pôles d'échanges multimodaux

Principaux projets hors CPER

30	2 ^{de} phase de la LGV Est européenne	32	Programme lignes capillaires Fret	34	Desserte ferroviaire CIGEO
31	LGV Rhin-Rhône - Branche Est 2 ^{ème} phase	33	Mise en accessibilité des quais de gares		

- La Ligne à Grande Vitesse Est Européenne a été mise en service le 16 décembre 2016
- Elle constitue un des principaux projets ferroviaires hors Contrat de Plan État-Région (CPER)
- Gain supplémentaire de 30 minutes sur les trajets Paris-Strasbourg



Extension de la ligne D du tramway strasbourgeois sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole, pour une mise en service en avril 2017 jusqu'à la gare de Kehl

L'État a participé au financement pour un montant de 10 M€

Source : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr>

Emploi Salarié

L'emploi redémarre, mais la région reste à la traîne

En 2016, l'emploi salarié régional progresse pour la première fois depuis 2010 (+ 0,7 %, soit près de 8 300 créations nettes d'emplois), notamment grâce à un bon quatrième trimestre. Le Grand Est fait toutefois partie des régions les moins dynamiques avec la Normandie et la Bourgogne-Franche-Comté. La forte croissance de l'intérim l'année précédente se poursuit. Hors intérim, le rythme des créations d'emplois dans le secteur tertiaire marchand s'accélère. Dans l'industrie et la construction, la situation continue de se dégrader. L'emploi salarié augmente dans tous les départements, à l'exception des Ardennes.

1/4 des emplois salariés de la région sont dans le Bas-Rhin

Démographie d'entreprises

Davantage d'entreprises individuelles et de sociétés, mais toujours moins de nouveaux micro-entrepreneurs

En 2016, la région Grand Est compte 31 000 nouvelles entreprises, soit 4,2 % de plus qu'en 2015. Les formes classiques d'entreprises continuent d'être plus attractives que le régime de micro-entrepreneur. La part des créations sous ce régime n'est plus que de 37 % contre 57 % en 2009. Les créations se développent dans la plupart des secteurs d'activité, notamment celui des transports et de l'entreposage, qui bénéficie de l'essor des livraisons à domicile. Tous types d'entreprises confondus, les créations progressent dans sept des dix départements de la région. Les Ardennes, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin enregistrent les plus fortes hausses (+ 9 %). Hors micro-entrepreneurs, une entreprise sur dix nouvellement créée emploie des salariés au moment de sa création, en particulier dans le secteur de la construction.

Un peu plus de 4 400 défaillances sont prononcées en 2016, en recul de 6,5 % par rapport à 2015

Dans le Bas-Rhin, les créations augmentent de 9,3 %, soit 660 entreprises de plus, dont 200 dans le secteur des transports et de l'entreposage et 350 dans les services aux entreprises.

1/4 des créations d'entreprises de la région ont lieu dans le Bas-Rhin

Chômage

Fragile repli du chômage

Aussi légère soit-elle, la baisse du chômage amorcée en 2015 se poursuit en 2016. On compte en fin d'année 300 800 demandeurs d'emploi de catégorie A dans la région Grand Est.

Le scénario de l'an dernier se répète : le chômage des jeunes continue de reculer et celui des seniors est en hausse, mais moins qu'en 2015. Le chômage de longue durée diminue mais le chômage de très longue durée s'accroît.

573 jours en moyenne au chômage dans le Grand Est

74 % des offres dans les services

Politique de l'emploi

46 600 bénéficiaires d'un emploi aidé

Les différents dispositifs de retour à l'emploi ont pour objectif de favoriser l'accès au marché du travail des publics qui en sont le plus éloignés. Ils ont permis la création de 27 400 Contrats Uniques d'Insertion - la plupart dans le secteur non marchand, 5 700 emplois d'avenir et 13 500 parcours d'Insertion par l'activité économique.

Commerce extérieur

Le solde commercial atteint 4,7 milliards d'euros

Les échanges extérieurs du Grand Est reculent en 2016. Après deux années de croissance, les exportations amorcent une légère baisse.

Conjuguée à une plus forte réduction des importations, le solde commercial progresse à 4,7 milliards d'euros. Les achats de produits pétroliers, pharmaceutiques et chimiques se contractent, les ventes de machines et appareils électriques diminuent et celles de matériels de transport augmentent moins que l'an dernier. Les exportations se stabilisent vers la zone euro comme vers l'Allemagne, principal partenaire de la région.

Le Bas-Rhin réalise plus de la moitié de ses exportations avec la zone euro

Économie

Synthèse régionale Grand Est

37 422



Apprentis à la rentrée 2016

soit 9,4% des apprentis français - 2015

104 CFA implantés dans la région.

32,7% des apprentis sont des filles
(moyenne nationale : 32,8% - 2015)

28,4% : poids de l'apprentissage sur total
2nd cycle professionnel - 2015
(moyenne nationale : 25,6% - 2015)

1 358 050



Salariés au 1^{er} trimestre 2017

répartis dans les
131 800 établissements (avec salariés)
de la sphère privée marchande



Variation annuelle (T1 2016 - T1 2017) :
+0,8% (France métro +1,5%)

La région Grand Est se classe **11^{ème}** sur
les 13 nouvelles régions (T1 2016 à T1 2017)

196 445



non-salariés en Grand Est au 31 décembre 2015

7,1% des non salariés de France
métropolitaine au 31/12/2015.



Evolution sur 1 an : - 0,7%
(moyenne France métropolitaine -0,3%)

457 200



Postes dans la fonction publique (FP) au 31 décembre 2014

8,4% des 5 446 800 postes de l'emploi
public en France métropolitaine

Fonction publique d'Etat	214 400 postes
Fonction publique territoriale	133 400 postes
Fonction publique hospitalière	109 400 postes

164 300



Travailleurs frontaliers (RP 2014)

44% des travailleurs frontaliers
résidant en France métropolitaine



Evolution 1999-2014 : + 25%



Taux de chômage 4^e trimestre 2016

Grand Est **9,8%**

France métropolitaine **9,7%**



**EVOLUTION
TX CHOMAGE**

Trimestrielle
T3 2016 - T4 2016

Annuelle
T4 2015 - T4 2016

Grand Est **-1,0%** **- 3,0%**

France métropolitaine **-1,0%** **- 2,0%**

468 330



demandeurs d'emploi ABC en Juin 2017



8,4% des 5 562 600 demandeurs
d'emploi de France



- 50% sont des hommes
- 14% ont moins de 25 ans
- 25% ont plus de 50 ans
- 45% sont inscrits depuis plus de un an
- 64% n'ont pas travaillé en Juin 2017

Évolution



Mensuelle
Mai 2017 - Juin 2017

Annuelle
Juin 2016 - Juin 2017

+0,0%

+ 2,5%

Sources

- Tendances régionales : <https://www.banque-france.fr/statistiques>
- Territoires : <http://www.oref-alsace.org/>
- Statistiques : www.insee.fr
- Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg Bas-Rhin (CCI)

Principaux acteurs

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Direction Régionale des Finances Publiques du Grand Est et du Bas-Rhin
Direction Départementale de la Protection des Populations
Banque de France, succursale de Strasbourg
Institut National de la Statistique et des Études Économiques
Observatoire Régional Emploi-Formation Grand Est

Agriculture

Une production céréalière en forte baisse

Comme au niveau national, la récolte de céréales d'été en 2016 dans le Grand Est s'est avérée très mauvaise, avec des pertes de rendement de plus de vingt quintaux par hectare cultivé et une baisse de qualité des grains liées à des conditions climatiques défavorables. Dans le même temps, la récolte mondiale est abondante et de qualité. Ainsi, les cours français sont comparables aux prix déjà médiocres de la campagne précédente, alors qu'un effondrement des cours était annoncé. Les récoltes d'automne (betteraves, pommes de terre) ont souffert des maladies, mais les dégâts ont été moins importants que prévus. La production laitière du Grand Est est en baisse et les prix moyens du lait moins élevés qu'en 2015. Le marché est morose pour les éleveurs bovins. Les volumes d'abattage et les cotations sont en repli. En revanche, si la production porcine recule, les cours du porc charcutier remontent en 2016. Globalement, la situation des éleveurs reste difficile et de nombreuses trésoreries sont tendues.

Viticulture

Marché français et exportations en recul

Les conditions climatiques défavorables en 2016 ont affecté différemment les vignobles alsacien et champenois.

En Alsace, la récolte est en forte hausse en 2016 par rapport à trois dernières années difficiles, pour les vins tranquilles comme pour les Crémants. Les volumes supplémentaires ne permettant pas de reconstituer les stocks pour tous les types de vins, l'effort porte sur le Crémant. Les petites récoltes des années précédentes entraînent une baisse de disponibilité des vins d'Alsace toutes AOC, notamment à l'exportation.

**1,2 millions hl en zone AOP
Alsace**

**20 % de vignes nouvelles en
zone AOP Crémant d'Alsace**



Industrie

L'Alsace recense, au 1er janvier 2017, 5 822 établissements industriels inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés pour 106 408 salariés. L'industrie représente ainsi 8 % des établissements et 26 % des effectifs alsaciens. Il est le 2ème employeur après les Services.

Par rapport à 2016, le nombre d'établissements industriels s'est accru sur le territoire. Parallèlement, les effectifs industriels ont, eux, diminué une nouvelle fois cette année, suivant ainsi la tendance alsacienne tous secteurs confondus.

+ 4 % d'établissements supplémentaires en 2017 (+ 4 % sur l'ensemble des secteurs)

- 10 % d'effectifs salariés (- 5 % tous secteurs confondus)

En termes d'emplois, les 3 sous-secteurs les plus importants sont l'"Agroalimentaire", l'"Automobile et autres transports" ainsi que la "Métallurgie et transformation de métaux".

Bâtiments et travaux publics

Amélioration en 2016, accélération plus nette attendue en 2017

Après une année 2015 particulièrement difficile, la construction dans le Grand Est a connu un léger début de reprise à compter du printemps 2016. La production a modérément progressé et la dégradation des prix a pu être enrayerée sur la fin de l'année. Les effectifs ont été légèrement renforcés par un recours accru à l'intérim, en particulier dans les travaux publics. Les dépenses d'investissement n'ont toutefois pas repris, la visibilité et les marges restant insuffisantes.

Les chefs d'entreprise envisagent une accélération de la production en 2017, notamment dans les travaux publics. Le gros œuvre, en raison de perspectives plus incertaines, devrait encore rester à l'écart de ce mouvement.

Construction

La construction reste peu dynamique mais le nombre de permis autorisés et réservations d'appartements neufs ouvrent des perspectives favorables

Dans le Grand Est, les mises en chantier de logements sont stables et ne sont pas touchées par le dynamisme national. Heureusement, les autorisations progressent nettement, grâce à la vitalité du secteur collectif. Les ventes d'appartements neufs augmentent ainsi que les nouvelles mises en vente; les délais de commercialisation raccourcissent et le stock de logements disponibles diminue.

**l'Eurométropole de
Strasbourg concentre 29 %
des logements collectifs
autorisés en 2016
dans la région**

Tourisme

Une année touristique au beau fixe, sauf pour les campings

La fréquentation des établissements d'hébergement touristique du Grand Est s'établit à 19,8 millions de nuitées en 2016, soit près de 400 000 de plus qu'en 2015. Ces bons résultats ont bénéficié aux hôtels et aux hébergements collectifs, tandis que les campings ont été pénalisés par un début d'été pluvieux.

40 % de nuitées étrangères dans les départements alsaciens

1 nuitée sur 6 dans un hôtel classé 4 ou 5 étoiles

14,9 M de nuitées dans le Bas-Rhin en 2016

10,7 M de visiteurs dans le Bas-Rhin en 2016

Transports

Succès du trafic aérien low cost, recul conjoncturel du fret fluvial

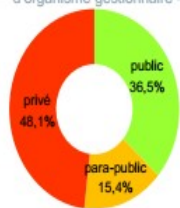
En 2016, le fret fluvial est en diminution, notamment à cause de la mauvaise récolte céréalière, mais les matériaux de construction, en lien avec la reprise du secteur du BTP, affichent une tendance positive.

La fréquentation des aéroports augmente. La hausse du nombre d'immatriculations de voitures neuves se poursuit pour la deuxième année consécutive dans la région comme dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Le transport routier de marchandises interne à la région croît entre 2015 et 2016 alors que les flux entrants et sortants diminuent

Strasbourg, 2ème port fluvial de France avec 7,5 millions de tonnes de marchandises transportées

[12] Part des apprentis par type d'organisme gestionnaire - rentrée 2016



Zoom sur l'apprentissage en région Grand Est

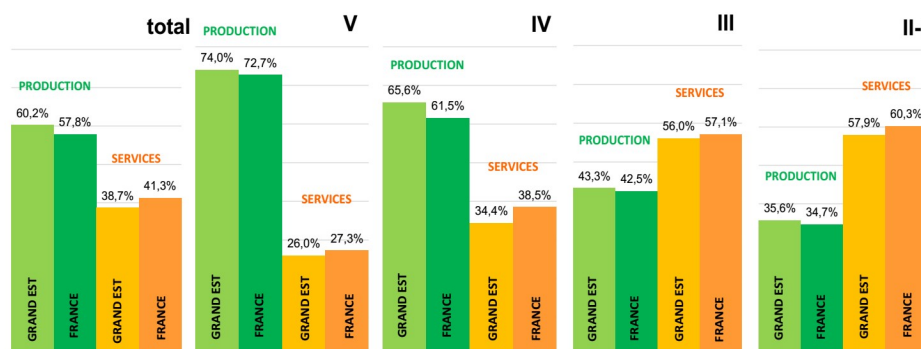
104 Centres de formations des apprenti.e.s, dont 33 en Alsace

9,4 % des apprenti.e.s français.es, 3ème rang des régions

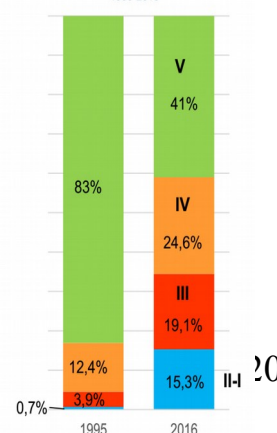
32,7 % d'apprenties et jusqu'à 40 % aux niveaux I-II

5,3 % des 16-25 ans en apprentissage en 2015, 6ème rang des régions

[9] Effectifs d'apprentis par niveau de formation et domaine de spécialité : Grand Est 2016 / France : 2015 (hors domaines disciplinaires)



[7] Évolution de la part de chaque niveau de formation 1995-2016



Économie

Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation – programme n° 206
Protection économique et sécurité du consommateur – programme n° 134

Consommation, sécurité, alimentation : contrôle et prévention

Sécurité et conformité des abattoirs et ateliers

- Abattoirs agréés : en 2016, renforcement de la surveillance de la protection animale dans les abattoirs. Une enquête spécifique dans chacun des deux abattoirs d'animaux de boucherie du Bas-Rhin.
- Gibier et surveillance des sangliers : les 5 ateliers de traitement d'ongulés sauvages ont vu leur production doubler. La présence des services d'inspection vétérinaire pour le contrôle sanitaire des carcasses (système équivalent de l'abattoir) s'est accrue, avec 4 000 carcasses de grands gibiers inspectées.
- Abattoir temporaire : mise en place à Strasbourg d'un abattoir temporaire pour l'abattage de 300 moutons à l'occasion de l'Aïd el Kebir, en complément des capacités des deux abattoirs de Haguenau et Holtzheim

Protection économique des consommateurs

- En 2016, la DDPP a participé à des contrôles coordonnés entre différentes administrations de l'État (Police, DIRECCTE, URSSAF, Douanes) autour de la foire européenne de Strasbourg permettant de sanctionner les professionnels en infraction, notamment étrangers
- Réalisation d'enquêtes tendant à vérifier la mise en œuvre par les professionnels de réglementations récentes notamment : la Loi ALUR (contrôle des agents immobiliers et syndics) ; le règlement UE sur les droits des passagers dans le transport par bus ; la disposition allongeant la durée de présomption de défaut de conformité des pièces détachées

Bilan chiffré des contrôles de protection du consommateur

Sécurité des consommateurs

2016	2054 contrôles	96 111 euros d'amende	34 alertes traitées
2017 (au 01.09.17)	1373 contrôles (+7,2 % par rapport à 2016 à la même date)	23 040 euros d'amende	65 alertes traitées

Sécurité sanitaire des aliments (2016)

- 283 inspections d'ateliers agro-alimentaires agréés
- 23 dossiers de toxi-infections alimentaires collectives et 43 d'alertes pour des non-conformités sur des produits alimentaires
- 349 prélèvements (denrées, urines, organes, alimentation animale...) à visée physico-chimique ou sur des agents pathogènes spécifiques (listéria, E coli, salmonelles,...) dans le cadre du plan national de surveillance de la qualité des denrées
- 1796 certifications à l'exportation pour des denrées d'origine animale (1 908 en 2015)

Gestion des finances publiques

Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local – programme n° 156

OBJECTIFS 2017

Garantir le recouvrement des recettes publiques et lutter contre la fraude

Payer rapidement et contrôler efficacement les dépenses publiques

Développer la qualité de service et améliorer l'efficience

Conseil auprès des collectivités territoriales

Contrôle comptable

La convention de services comptables et financiers avec le département du Bas-Rhin a été renouvelée en 2016, engageant des actions de modernisation (dématérialisation des pièces, contrôle allégé en partenariat) et la qualité comptable et d'enrichissement des échanges notamment en matière de fiscalité directe locale. Les transferts de compétences prévus par les lois MAPTAM et NOTRe ont nécessité un accompagnement des collectivités.

Contrôle budgétaire du préfet et contrôle comptable

La mise en œuvre de la convention de partenariat liant la préfecture et la DRFIP a permis de mieux coordonner les deux modes de contrôle des budgets.

Bénéficiaires de l'activité de conseil et d'expertise comptable

- plus de 700 collectivités territoriales dont le Conseil départemental du Bas-Rhin, communes, communautés de communes et groupements sans fiscalité propre (SIVU, SIVOM, syndicats mixtes)
- plus de 2 200 budgets principaux et budgets annexes de collectivités locales, comptes financiers d'établissements publics locaux d'enseignement et d'établissements publics nationaux, 2 sociétés de courses hippiques et un établissement public foncier local
- 12 établissements publics de santé et 38 établissements sociaux et médico-sociaux dans le département

Mission de conseil et d'expertise financière

En 2016, la DRFIP a réalisé ou finalisé 25 analyses financières toutes collectivités confondues, dont certaines à destination de la région, de la ville de Strasbourg, et des Hôpitaux universitaires de Strasbourg.

Dans le secteur hospitalier, la direction a poursuivi des actions d'accompagnement de la démarche de certification des comptes des onze hôpitaux certifiables du Grand Est.

En matière de fiscalité directe locale, plusieurs études d'impact fiscal ont été réalisées, d'une part dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, d'autre part pour la création de communes nouvelles (11 études pour 5 communes créées).

Gestion fiscale

Valeurs locatives des locaux professionnels

La DRFIP s'est engagée dans la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Cette réforme majeure vise à rétablir une plus grande équité fiscale. Les nouvelles valeurs locatives sont prises en compte pour le calcul des impôts locaux 2017.

Principaux acteurs

Direction Régionale des Finances Publiques du Grand Est et du département du Bas-Rhin
Direction Régionale des Douanes et des Droits Indirects de Strasbourg

Modernisation

Guichet fiscal unique

Les services des impôts des particuliers (SIP) et les trésoreries mixtes ont accueilli plus de 230 000 usagers à l'occasion des campagnes déclaratives et d'avis d'impôts sur le revenu.

Démarches en ligne (DEML)

Les contribuables ont bénéficié du déploiement d'une nouvelle messagerie sécurisée via le site « impots.gouv.fr » pour effectuer leurs démarches en ligne : 7 902 demandes électroniques ont été enregistrées dans le département entre avril et juillet 2016.

Déclaration en ligne

Stimulée par l'obligation de recourir à cette modalité déclarative pour les usagers ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 40 000 euros, la déclaration en ligne a fortement progressé (+ 25,84%) avec plus de 375 000 déclarations en ligne soit 52 % des contribuables du département.

Dématérialisation de la documentation cadastrale

La dématérialisation, débutée avec la signature d'une convention en mai 2012 avec les services de la CUS s'est poursuivie en 2016 et a été étendue par un avenant du 2 novembre 2016 aux 5 communes intégrées au sein de l'EMS.

Conciliateur fiscal départemental

En 2016, 1 065 demandes au conciliateur fiscal ont été traitées, avec un taux de réponse inférieur à 30 jours, répondant à une attente forte des contribuables.

Gestion des finances publiques

Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local – programme n° 156

Soutien auprès des acteurs économiques

Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

En 2016, pour le département du Bas-Rhin, 23 938 entreprises ont bénéficié d'une imputation de 122,5 millions d'euros et/ou d'un remboursement de 85,8 millions d'euros. Les montants sont supérieurs à 2015, alors que le taux de crédit est resté identique (6%).

Valorisation des données économiques au niveau régional

Chaque trimestre, la DRFIP décrit les données des déclarations de TVA déposées mensuellement, les chiffres du CICE, le montant des remboursements de crédits de TVA, les délais globaux de paiement sur tous les départements de la région Grand Est. Ce tableau s'accompagne d'une analyse permettant de mettre en lumière les principaux enseignements tirés de ces données. Ces deux documents sont systématiquement remis aux 10 préfets de la région.

Traitement des difficultés des entreprises

La Commission des chefs de service financiers (CCSF) enregistre une hausse de 15 % de dossiers (41 saisines) et la stabilité du nombre de plans accordés (26 plans accordés). Ceux-ci ont une durée moyenne de 20 mois et portent sur un montant global de dettes fiscales de 12,4 M €, avec une forte représentation des entreprises de moins de 10 salariés.

Mission d'expertise économique et financière

La MEEF est depuis le 1^{er} janvier 2016 compétente pour intervenir sur l'ensemble de la nouvelle région Grand Est et Outre Mer. Cette extension du périmètre géographique de la mission a entraîné une hausse importante du volume d'études commandées, puisque ces dernières passent de 5 en 2015 (Bas-Rhin/Haut-Rhin) à 13 en 2016 (Grand Est).

Les préfetures sont les principaux commanditaires de la MEEF, mais des études ont également été conduites au profit de l'Eurométropole de Strasbourg, des universités de Strasbourg et de Lorraine, ainsi que du Port Autonome de Strasbourg.

Conseil financier du préfet de région

Dans le cadre de son rôle d'assistance à la tutelle, la DRFIP a rendu 27 avis portant sur les budgets primitifs, rectificatifs et exécutés des chambres de commerce et d'industrie (CCI), des chambres de métiers et d'artisanat (CMA) et des chambres d'agriculture de la région Grand Est. La DRFIP a également, en partenariat avec le SGARE et la DIRECCTE, animé un groupe de travail visant à harmoniser l'exercice de la tutelle des chambres consulaires sur toute la région Grand Est.

De même, 4 avis ont été rendus sur la viabilité des structures associatives et fondations reconnues d'utilité publique.

Surendettement des particuliers

627 dossiers ont été examinés en commission de surendettement au cours de 22 séances.

Politique immobilière de l'État

Responsable de la politique immobilière de l'Etat

Pour préparer la stratégie régionale du futur SDIR (Schéma Directeur Immobilier Régional), la RRPIE a animé les travaux d'élaboration du diagnostic portant sur les immeubles de bureaux de plus de 1250 m² occupés par l'État (hors Défense et Justice), réalisé en octobre 2016, ainsi que les travaux de mise à jour des données des bâtiments dans les outils partagés de la DIE.

Dans le Bas-Rhin le parc immobilier occupé par L'État représente :

- **193 sites**
- **285 biens**
- **303 907 m² surface utile brute**
- **164 076 m² surface utile nette**

Il s'agit d'un progrès important dans la connaissance du parc immobilier qui permettra de définir en 2017 la stratégie patrimoniale de l'État dans le Grand Est.

Une attention particulière est portée à la mise en œuvre de la loi en faveur de la mobilisation du foncier public pour le logement et sur l'ensemble de la région. En 2016, six biens de l'État figurant sur la liste régionale de biens mobilisables pour le logement ont été cédés, dont un dans le Bas-Rhin, avec une décote de 75 %.

Renégociation des baux privés de l'État

La renégociation des baux privés de l'État a été menée par une équipe régionale dédiée, pilotée par le RRPIE sous l'autorité du préfet de région, et par des prestataires désignés par la DIE dans le cadre d'un marché national. Ces opérations s'ajoutent aux renégociations menées par les services des domaines.

Lutte contre la fraude

Contrôle fiscal

L'année 2016 a été marquée par un bon niveau d'activité et de résultats pour l'ensemble des missions du contrôle fiscal : le montant des droits et des taxes encaissés est de l'ordre de 151 M€ concernant les seuls contribuables domiciliés dans le département du Bas-Rhin ; 16 plaintes pour fraude fiscale ont été déposées auprès du Procureur de la République, dont deux pour opposition à fonctions. En 2016, 4 123 contrôles de la contribution à l'audiovisuel public ont été menés.

Politique des territoires

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - programme n° 112

OBJECTIFS 2017

Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires

Accompagner les mutations économiques et renforcer la cohésion sociale et territoriale

Couvrir intégralement la France en accès à très haut débit d'ici 2022

Volet mobilité (23,2 M€ État)

- Volet routier : Nœud de Strasbourg – aménagement 4ème voie Vendenheim-Strasbourg
- Aménagement et accessibilité ferroviaire du terminal du Port autonome de Strasbourg sur le routier, la totalité des opérations a été engagée en 2015 (réalisation ajournée des aires sur la VRPV)

Volet enseignement supérieur, recherche et innovation (8,453 M€ État)

- IUT Robert Schuman – Illkirch, réhabilitation énergétique
- I2MT (Icube – UMR7357)
- Création d'un pôle de formation ESPE de la Meinau – Strasbourg
- Aménagement du campus d'Illkirch (2017)

Volet transition écologique et énergétique (133,7 M€ dont 86,0 M€ État)

- Développement des économies d'énergie et accroissement du recours aux énergies renouvelables en associant les instruments fiscaux et financiers, appel à projets territoriaux et plate-formes de service public de rénovation thermique

Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020

Le CPER 2015-2020 a été signé le 26 avril 2015 en présence du Président de la République.

Le montant total inscrit dans le CPER 2015-2020 s'élève à 836 M€ dont un financement État, avec ses opérateurs, de 394 M€, et un financement de 370 M€ de la part des collectivités.

Volet numérique (1,133M€ État, fin 2016)

- Financement du Géoportail CIGAL
- Appui au développement cartographique du SERTIT
- Bibliothèque humaniste de Sélestat

Volet emploi (9,4 M€ dont 4,7 M€ État)

- Renforcement de l'observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF)
- Mise en réseau et professionnalisation des acteurs de la filière dans le cadre d'un centre d'animation et de recherche d'informations sur la formation
- Développement des clauses d'insertion et promouvoir l'égalité professionnelle femme-homme

Volet territorial et culture (64,2 M€ dont 19,2 M€ État)

- Soutien aux dynamiques territoriales et lutte contre les disparités infra-régionales au travers du soutien aux coopérations transfrontalières, aux pépinières d'entreprises et à des territoires en difficulté
- Création d'un espace d'animations culturelles et touristiques à Marlenheim

Volet innovation, filières d'avenir et usine du futur (20 M€ dont 10 M€ État)

- Engagement du Grand Est dans le Plan « usine du futur »
- Expérimentation des « partenariats régionaux pour l'innovation » visant à financer des projets d'innovation et d'industrialisation portés par des entreprises dans le cadre d'un fonds abondé par l'État et les régions dans la nouvelle organisation de 2016.

Politique des territoires

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - programme n° 112

Contrat Triennal « Strasbourg Capitale Européenne » 2015-2017

Bilan financier à fin 2017

Le montant total contractualisé pour le Contrat Triennal 2015-2017 s'élève à 148,705 M€, dont 40,055 M€ (soit 26,94 % du montant total) en part État et 97,790 M€ (soit 65,76 %) de contributions de la part des collectivités, les 10,86 M€ restants étant versés par les autres financeurs.

L'État a engagé près de 25,6 M€ fin 2016 et mandaté 19,35 M€, ce qui correspond à un taux d'engagement de 64 % et à un taux de mandatement de 48,31 %. Les collectivités ont engagé 30,27 M€ (soit un taux d'engagement de 30,95 %).

Pour mémoire, les engagements financiers du Contrat Triennal 2015-2017

Priorités	Contrat Triennal 2015-2017			
	Montant total (M€)	Etat (M€)	Collectivités (M€)	Autres (M€)
Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire	40,11	16,8	21,28	2,03
Affirmer Strasbourg comme capitale de la démocratie et des droits de l'homme	27,15	4,35	18,1	4,7
Agir pour le campus européen de Strasbourg	20,155	7,83	8,195	4,13
Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg	61,29	11,075	50,215	0
Total Contrat Triennal	148,705	40,055	97,79	10,86

À la fin du 1er semestre 2017, l'État a engagé près de 30 M€ et mandaté 20 M€, ce qui correspond à un taux d'engagement de 74 % et à un taux de mandatement de 50 %. Fin 2016, les collectivités ont engagé 30,27 M€ (soit un taux d'engagement de 30,95 %). Ce niveau d'engagement s'explique par l'ampleur des opérations, par leur degré de maturité inégal et le fait que les collectivités ou l'État ne financent pas chaque opération.

Contrat triennal 2018-2020

Fin 2016, les services du SGARE ont engagé un travail de réflexion afin d'évaluer l'impact du contrat 2015-2017 et d'esquisser les suites qui pourraient être données dans le cadre de la prochaine génération de contrat 2018-2020.

Une phase d'audit des différentes opérations a été conduite auprès des porteurs de projets pour chacun des quatre axes du contrat. Parallèlement, des travaux techniques ont été engagés entre les services de L'État et les services de l'Eurométropole afin de préparer le futur contrat triennal 2018-2020. L'hypothèse de travail a reposé sur une enveloppe globale similaire (150 M€) avec une participation État à même hauteur (40 M€) et sur des priorités stratégiques confortées sur les quatre axes principaux avec une orientation forte sur le volet mobilité.

Dans un premier temps, l'Eurométropole a souhaité un engagement financier plus important de l'État (+24,7 %) et a proposé une très grande diversité d'opérations parfois éloignées de l'esprit et de l'objectif de la loi de 2014. Aujourd'hui, l'Eurométropole est prête à s'engager principalement sur les projets liés à la mobilité et à ne pas soutenir d'actions nouvelles dans les domaines non prioritaires.

Politique des territoires

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - programme n° 112



Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

Le Grand Est bénéficie d'une enveloppe de 2,14 Mds€ au titre du PIA pour près de 200 projets dont près de 1,3 Mds€ pour près de 80 projets (hors guichets) situés dans le département du Bas-Rhin ou associant des structures localisées dans le Bas-Rhin.

Soutenir l'excellence dans l'enseignement supérieur, la recherche et la formation :

initiative d'excellence UNISTRA (IDEX) qui bénéficie d'une enveloppe de 750 M€ :

- 4 Equipex (équipements scientifiques de pointe structurants) pour 28 M€ de PIA
- 2 infrastructures nationales de biologie et santé pour 59 M€ de PIA portés par le CNRS Alsace.

PIA 3 - candidatures de l'UNISTRA :

- Appel à projets « nouveaux cursus à l'Université, 5 projets déposés le 14 juin 2017.

- Appel à projets « Écoles Universitaires de Recherche - EUR » (clos le 27 juin 2017), 14 projets dont 10 portés par l'UNISTRA

Valoriser la recherche :

- la SATT conectus Alsace qui a bénéficié d'un financement de 36,8 M€

Eucor Entrepreneurship porté par l'UNISTRA et associant l'UHA qui bénéficie de 1 M€ du PIA.

Investir dans la santé et les biotechnologies

- l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) « MIX-surg » bénéficie de 67,3 M€ du PIA. L'IHU est porté par l'UDS, l'INSERM et le CHU de STRASBOURG. L'IDEFI numérique « EVEREST » est porté par l'IHU et bénéficie d'une enveloppe de 1,19 M€ au titre du PIA.
- « 3D SURG » bénéficie d'une enveloppe de 7,8 M€ au titre du PIA
- « CONDOR », lauréat de l'appel à projet « grands défis numériques » bénéficie d'une enveloppe de 1,82 M€ au titre du PIA.

Accompagner la révolution numérique

- Portée par le Pôle métropolitain Strasbourg-Colmar-Mulhouse, la « French Tech Alsace » est une initiative collective des acteurs économiques locaux.
- Réseaux d'initiative publique « Rosace », projet dont le coût total est de 451 M€ (subvention de l'État de 69,5M€) et qui couvre les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.
- Zones blanches & Centres-bourgs : le conseil départemental du Bas-Rhin bénéficie d'une aide PIA de 0,230 M€ pour la couverture des communes de Bernardvillé et Albe.

Développer l'industrie :

- Partenariats Régionaux d'Innovation 21 dossiers retenus à destination de 20 entreprises du Bas-Rhin, 2,63 M€ de part Etat au titre du PIA.
- Projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires (PS2A) qui bénéficient de 0,454M€ au titre du PIA

Réussir la formation par alternance et la formation professionnelle :

- L'usine-école européenne EASE qui bénéficie au titre du PIA d'une enveloppe de 14 M€

Concilier urbanisme et cohésion sociale:

- l'écocité Strasbourg-Kehl Métropole des Deux-Rives bénéficie de 25 M€ au titre des tranches de l'action Ville de Demain du PIA pour une vingtaine d'opérations
- Programme « habiter mieux – rénovation thermique des logements », les contrats locaux d'engagement ont permis d'accompagner 2 112 logements pour un montant de 10,63 M€ au titre du PIA

1,3 Mds€ pour les projets situés dans le département du Bas-Rhin ou associant des structures localisées dans le Bas-Rhin

S'engager en faveur de l'éducation et de la solidarité

- La maison pour la science en Alsace bénéficie d'un financement de 1 M€ au titre du PIA
- L'Internat d'Excellence d'Erstein Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole a bénéficié de 1,5M€.

Troisième programme d'investissement d'Avenir : Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA)

- Candidature de l'EMS à l'appel à manifestation d'intérêt TIGA, projet porté par l'EMS aux côtés de l'UNISTRA, les HUS et Alsace Biovalley dans le domaine de l'innovation et de l'excellence en santé avec mise en place de parcours de soins intégrés, projet soutenu par le CD 67 et la Région Grand Est

Recherche et enseignement supérieur

Formations supérieures et recherche universitaire – programme n° 150

Vie étudiante – programme n° 231



OBJECTIFS 2017

Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

Maison Universitaire Internationale

La maison universitaire internationale a été inaugurée en septembre 2015. Elle a permis de réhabiliter la tour Seegmuller et de contribuer au renouveau de la presqu'île Malraux. La réhabilitation du bâtiment a été financée dans le cadre de l'Opération Campus par la Société d'aménagement et d'équipement de la Région de Strasbourg (10 M€) dont la ville est le principal actionnaire, le Département du Bas-Rhin (2,5 M€), l'Eurométropole de Strasbourg (1,5 M€), la Région (1,5 M€) et l'Université de Strasbourg (1,5 M€).



Maison Universitaire Internationale, Presqu'île Malraux

Plan Campus de Strasbourg

L'État alloue au projet Opération Campus une dotation sous forme de capital non consommable de 375 M€ dont les intérêts contribuent au financement des projets. Les collectivités alsaciennes apportent des co-financements (Région 25 M€, Eurométropole 25 M€, Conseil départemental du Bas-Rhin 14,5 M€), ainsi que le Crous et le Cnous.

Les opérations retenues au titre du Plan Campus totalisent des investissements à hauteur de 334 M€.

La dotation non-consommable génère 15,1 M€ d'intérêts par an.



Parc central et Faculté de Droit, Campus de Strasbourg

Etat d'avancement général

Plusieurs opérations immobilières ont été achevées :

- 1ère tranche de la restructuration des laboratoires de chimie de l'Institut Le Bel ;
- L'amphithéâtre Cavailles ;
- Des espaces de vie étudiante avec des spots numériques
- La mise en sécurité des collections de zoologie
- Le nouveau restaurant universitaire Paul Appell ;
- 1ère tranche du Campus Vert (aménagement paysager et aire de stationnement) ;
- La Maison Universitaire Internationale, co-financée par l'Eurométropole, la Région et le Conseil Départemental du Bas-Rhin (inauguration le 4 avril 2016)

Politique des territoires

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements – programme n° 119

Contrats de ruralité

Depuis les Assises des territoires ruraux organisées durant l'automne 2014, trois comités interministériels aux ruralités se sont tenus les 13 mars et 14 septembre 2015, et le 20 mai 2016. Ces comités interministériels avaient un triple objectif :

- combattre le sentiment de relégation parfois exprimé dans les territoires ruraux
- répondre aux défis des « nouvelles ruralités »
 - montrer que les campagnes sont des territoires d'opportunités et participent pleinement au développement de la France

Le Gouvernement, avec l'appui du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), a choisi de revoir en profondeur son mode d'action, en activant tous les leviers de l'État, suivant trois axes :

* Garantir à chaque citoyen un égal accès aux services, qu'ils soient publics, économiques, éducatifs, culturels ou de loisirs. C'est un fondement du pacte républicain et l'État est le garant de cette égalité qui doit guider toutes les territorialisations des politiques publiques.

* Renforcer les capacités des territoires et de leurs élus pour porter et développer une action publique de proximité, efficace et adaptée aux besoins des citoyens et des entreprises.

* Dépasser les logiques de concurrence territoriale qui délitent le lien social et opposent les territoires les uns aux autres, en redonnant de l'attractivité aux bourgs-centres et aux villes moyennes et en accentuant les échanges entre territoires ruraux et urbains.

De nombreuses mesures ont été prises en faveur du développement de l'attractivité des territoires et de l'accès aux services publics : santé, éducation, développement économique, soutien au commerce et à l'artisanat, transition écologique, évolution de l'agriculture, revitalisation des centres-bourgs et des villes moyennes, couverture et développement des usages numériques.

Afin d'apporter des réponses adaptées aux spécificités de chaque territoire, la concertation avec les acteurs du développement local est déterminante.

Contrats de ruralité du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

Le Pays de Saverne, Plaine et plateau a fait part de sa candidature, dès le 19 juillet 2016, pour porter l'élaboration d'un contrat de ruralité ayant pour périmètre d'intervention la totalité de l'arrondissement de Saverne et des 5 EPCI qui le composent.

Le contrat a été signé le 13 mars 2017, en présence du Directeur du CGET. Outre les 5 communautés de communes, sont également partenaires : Le Département du Bas-Rhin, le conseil Régional Grand Est, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et la Caisse des dépôts. Depuis la signature initiale, un PETR a été créé sur la majeure partie du territoire de Projet.

Au titre de ce contrat, il est prévu le financement de 34 actions sur l'enveloppe 2 (spécifique aux contrats de ruralité) du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

Sur ces 34 projets, 14 ont été validés par le comité d'engagement présidé par le SGARE. Ces 14 projets représentent un montant de 1 307 446€ pour une enveloppe totale de 2 675 454€, soit 49 %.

Arrondissement de Molsheim

Le Pays Bruche Mossig Piémont a porté depuis mi avril 2016 la démarche d'élaboration d'un contrat de ruralité, pour 4 EPCI dont le périmètre couvre la totalité de l'arrondissement de Molsheim.

Le contrat a été consolidé par une co-signature du Conseil Régional le 29 juin 2017

Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Deux projets de contrats de ruralité :

- 1) Un contrat de ruralité porté par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) signé le 28 juin 2017.
- 2) Un contrat porté par la Communauté de communes du Pays Rhénan a été signé le 27 juin 2017.

Schéma départemental de coopération intercommunale et communes nouvelles

L'élaboration du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été conduite conformément à la loi NOTRe qui proposait de clarifier le rôle de chaque échelon territorial et visait à rationaliser l'organisation territoriale en facilitant les regroupements de collectivités. La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a ainsi adopté les orientations suivantes en mars 2016:

S'agissant des EPCI à fiscalité propre, la commission a acté la création de la communauté d'agglomération de Haguenau par fusion des communautés de communes de la Région de Haguenau, du Val de Moder, de Bischwiller et environs et de la Région de Brumath, cette dernière qui en avait exprimé le souhait ayant été ajoutée aux trois premières par amendement.

Par ailleurs, les fusions de communautés de communes (CC) suivantes, ont été entérinées :

- Coteaux de la Mossig et Porte du Vignoble forment la CC de la Mossig et du Vignoble
- Benfeld et Environs, Rhin et Pays d'Erstein forment la CC du Canton d'Erstein
- Pays de Hanau et Pays de La Petite Pierre forment la CC Hanau-La Petite Pierre
- Pays de Sarre-Union et Alsace Bossue forment la CC de l'Alsace Bossue
- Pays de Marmoutier Sommerau et Région de Saverne forment la CC de Saverne-Marmoutier-Sommerau
- Châteaux intègre l'Eurométropole de Strasbourg

S'agissant des syndicats, la commission a validé la dissolution de 5 syndicats devenus sans objet ou ayant transféré en totalité leurs compétences à une autre structure. En revanche, elle a retiré du schéma tous les projets invitant des syndicats à se dissoudre ou à fusionner, après transfert en totalité de certaines compétences déjà partiellement transférées à une autre structure. Au travers de leurs délibérations, les EPCI et leurs communes membres ont, en effet, préféré mettre à profit le temps ouvert par la loi pour préparer les transferts obligatoires de ces compétences aux communautés de communes à l'horizon 2018 et 2020.

Éléments chiffrés

Au 1er septembre 2015, le département comptait 193 structures intercommunales :

- 159 EPCI sans fiscalité propre
- 34 EPCI à fiscalité propre : 33 communautés de communes et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)

La plus petite CC (Marmoutier-Sommerau) comptait **6 188** habitants et la plus grande (Haguenau et environs) **48 716** habitants

Au 1er janvier 2017, le département compte 173 structures intercommunales :

- 152 EPCI sans fiscalité propre
- 24 EPCI à fiscalité propre (- 29,4%) : 22 communautés de communes, soit une diminution de 33 %, une communauté d'agglomération et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)
- la plus petite CC (CC de la Vallée de Villé) compte **10 827** habitants (c'est désormais la seule, par dérogation, inférieure au seuil de 15 000 hab) et la plus grande (CC du canton de Benfeld, issue d'une fusion) **46 521** habitants
- une communauté d'agglomération de **95 152** habitants a été créée.

Communes Nouvelles

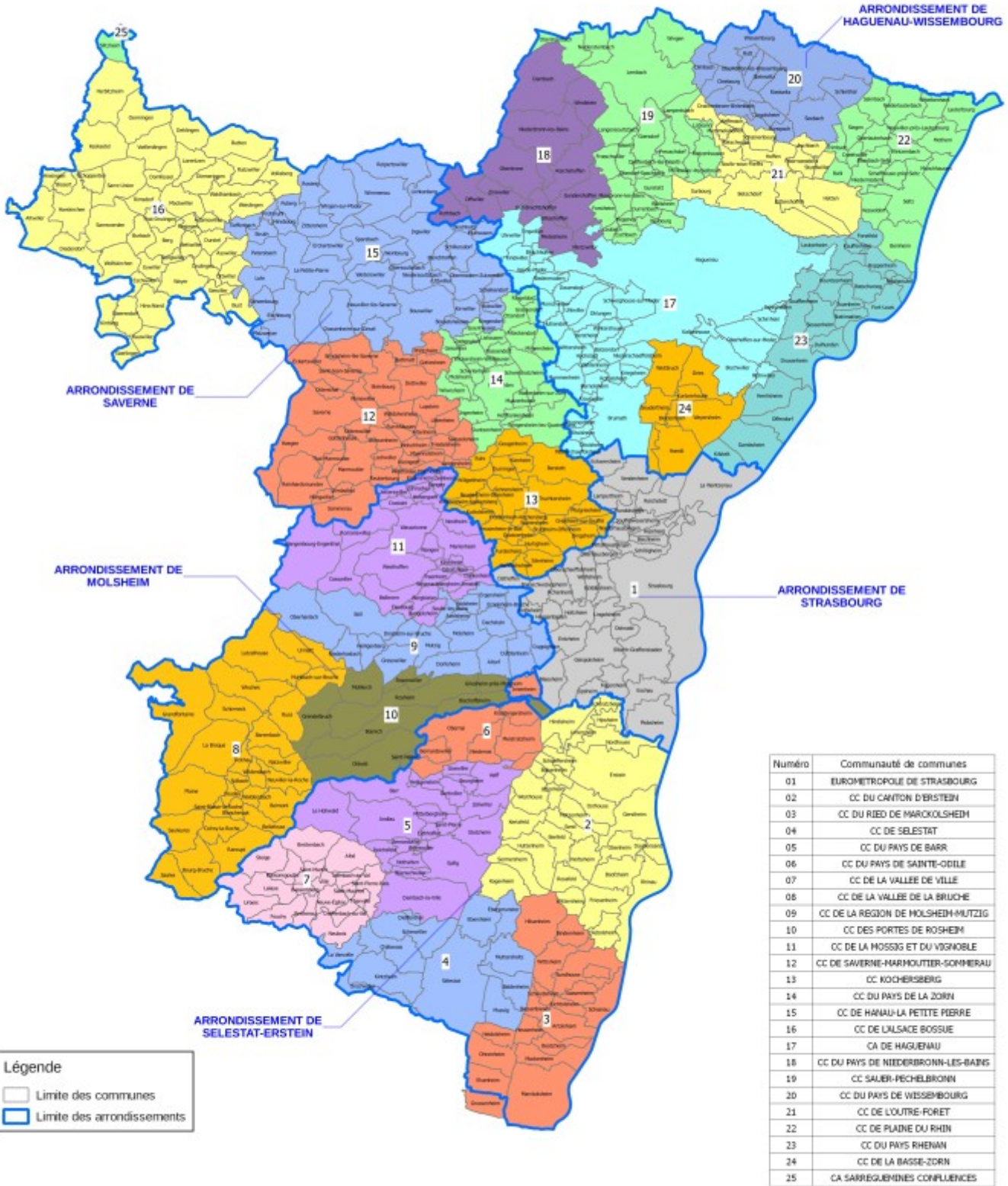
Les communes nouvelles (CN) ont été créées par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Cinq communes nouvelles ont été créées dans le département du Bas-Rhin à ce jour, à savoir :

- **Truchtersheim** (arrêté préfectoral du 03 décembre 2015) : elle regroupe les communes de Truchtersheim et Pfettisheim,
- **Val de Moder** (arrêté préfectoral du 07 décembre 2015) : elle regroupe les communes de La Walck, Pfaffenhoffen et Uberach,
- **Sommerau** (arrêté préfectoral du 08 décembre 2015):elle regroupe les communes de Singrist, Allenwiller, Birkenwald et Salenthal,
- **Wingersheim les quatre bans** (arrêté préfectoral du 15 décembre 2015) : elle regroupe les communes de Gingsheim, Hohatzenheim, Mittelhausen et Wingersheim,
- **Hochfelden** (arrêté préfectoral du 30 juin 2016 avec effet au 1er janvier 2017) : elle regroupe les communes de Hochfelden et de Schaffhouse-sur-Zorn.



PRÉFET DU BAS-RHIN

Arrondissements et EPCI à FP du Bas-Rhin au 1er janvier 2017

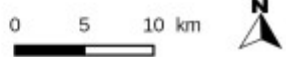


Légende

- Limite des communes
- Limite des arrondissements

Commande : DDT 67
 Réalisation : DDT67/SSTIC/SIG 02/2017
 Sources : © IGN-BD TOPO® 2015
 INSEE 2017 - DDT67

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
www.bas-rhin.gouv.fr



Relations avec les collectivités territoriales

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements - programme n° 119

OBJECTIF 2017

Promouvoir les projets de développement local

Dotations aux collectivités locales

Evolution des dotations de L'État

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques est fixée à hauteur de 11 milliards d'euros entre 2014 et 2016. Pour appuyer les collectivités les plus défavorisées par ces baisses, l'État assure des dispositifs de péréquation. (voir page suivante)

Dispositifs d'appui aux collectivités territoriales

Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL) & Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le FSIL se divise en deux enveloppes: s'agissant de l'enveloppe 1 « grandes priorités nationales », près de 5,2M€ de subvention ont été engagés dans le Bas-Rhin en 2017.

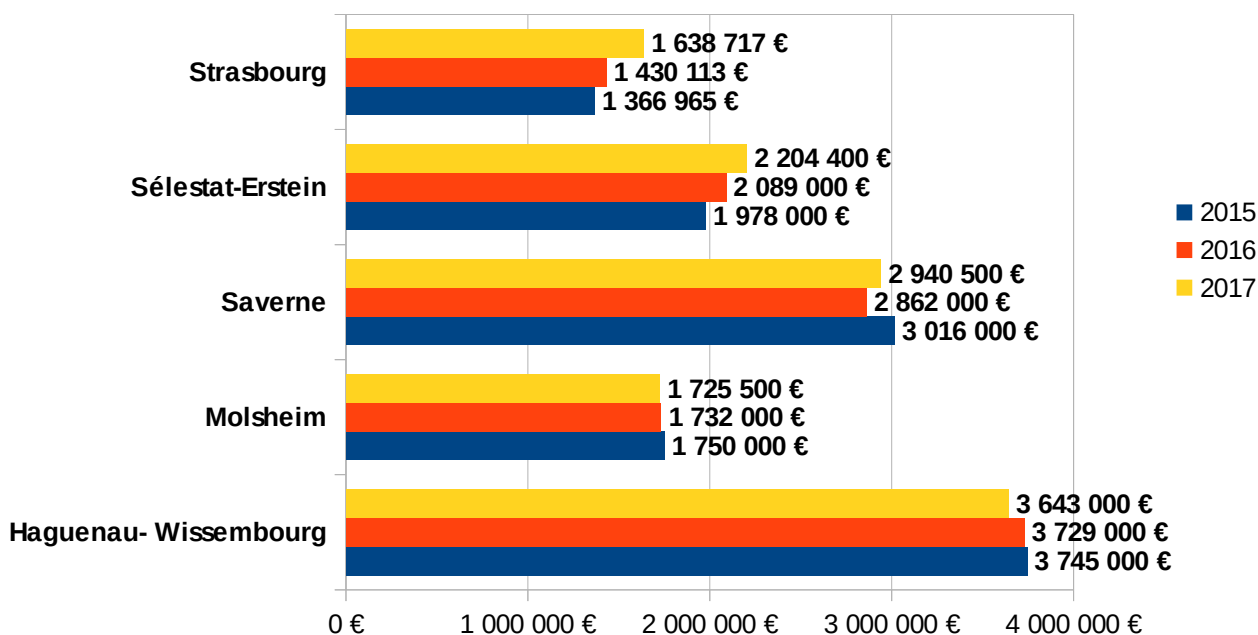
Quant à la seconde enveloppe « contrats de ruralité », environ 1,9M€ ont été engagés jusqu'à présent pour l'exercice 2017.

Cela concourt, avec la progression de la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) à valoriser positivement l'implication de l'État dans son appui aux collectivités dans une période où la baisse des dotations de l'État est souvent critiquée alors que la réalité démontre d'une progression de la contribution de l'État dans le Bas-Rhin de 2015 à 2017 passant de 11,8M€ à 12,2M€, et ce malgré le gel des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

En conséquence, l'aide de l'État est décisive dans la grande majorité des dossiers qui ont été financés en 2017 au titre de ces dispositifs.

DETR

par arrondissement 2015 à 2017



Relations avec les collectivités territoriales

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements - programme n° 119

<i>Dotations globales de fonctionnement (DGF)</i>	2014	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016
Communes	189 548 656 €	169 955 931 €	148 401 016 €	137 639 631 €	-7,2 %
Groupements	140 533 605 €	127 751 712 €	116 331 907 €	113 340 116 €	-2,6 %
Département	184 073 645 €	139 630 472 €	119 534 622 €	98 206 615 €	-17,8 %
Total (région incluse dont * Grand Est)	674 523 859 €	608 319 008 €	844 901 712 €*	770 059 513 €*	-8,9 %
	2014	2015	2016	2017	2017/2016
DGD département	6 244 669 €	6 244 669 €	6 244 669 €	3 961 172 €	-36,6 %
DDEC département	5 655 512 €	5 655 512 €	5 655 512 €	5 655 512 €	-
FMDI département	8 804 461 €	8 302 751 €	7 762 155 €	(non versé)	--
<i>Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)</i>	2014	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016
Communes	57 750 306 €	52 645 451 €	45 414 493 €	25 765 618 €	--
Groupements	36 121 797 €	26 628 579 €	33 096 259 €	2 682 208 €	--
SDIS / CDG	1 713 951 €	1 511 848 €	1 882 506 €	1 309 552 €	-30,4 %
Département	12 157 212 €	13 491 439 €	9 750 843 €	8 598 557 €	-11,8 %
Total (région incluse)	116 434 509 €	101 908 957 €	121 845 298 €	64 934 106 €	-46,7 %
<i>Fonds nationaux et départementaux</i>	2014	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016
Droits de mutation à titre onéreux²	4 169 217 €	4 398 636 €	9 310 528 €	10 157 353 €	+9,1 %
Fonds de solidarité départements²	8 074 092 €	9 514 865 €	6 353 334 €	4 912 085 €	-22,7 %
Garantie individuelle de ressources²	33 608 497 €	33 608 497 €	33 554 610 €	32 491 957 €	-3,2 %
DCTRP	28 336 604 €	28 336 604 €	28 336 604 €	25 288 543 €	-10,8 %
<i>Fonds de soutien à l'investissement public local</i>	2014	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016
Enveloppe 1			7 228 347 €	5 208 453 €	-27,9 %
Enveloppe 2			3 518 613 €	1 962 965 €	-44,2 %
<i>Dotations d'équipement des territoires ruraux</i>	2014	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016
Dossiers totaux/ en gestion dans l'exercice	386 dont 127	516 dont 250	618 dont 250	664 dont 237	+7,4 % / -5,2 %
Autorisations d'engagement	8 771 678 €	11 855 965 €	11 842 113 €	12 152 117 €	+2,6 %
Paiements effectués	7 552 794 €	9 625 580 €	8 734 808 €	8 679 904 €	-0,6 %

Travail et emploi

Bilan second trimestre 2017

Conception, évaluation des politiques de l'emploi et du travail - programme n° 155

Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail - programme n° 111

OBJECTIFS 2017

Favoriser l'accès et le retour à l'emploi

Sécuriser l'emploi par l'anticipation des mutations économiques

Contribuer à la revitalisation des territoires et au reclassement des salariés licenciés pour motif économique

Faciliter l'insertion dans l'emploi par le développement de l'alternance

Contribuer à la prévention et à la réduction des risques professionnels

Dynamiser la négociation collective et améliorer les conditions du dialogue social

Différences géographiques

En 2017, le taux de chômage baisse dans la totalité des zones d'emploi du Bas-Rhin à l'exception de Molsheim-Obernai où il est stable. Au premier trimestre 2017, le taux de chômage le plus élevé du département est à Strasbourg (9,8 %), et le moins élevé à Wissembourg (5,7%).

Augmentation du chômage de très longue durée

Fin 2017, la part des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an dans le Grand Est (GE) est de 46,5 % contre 44,4 % un an auparavant, soit 216 400 personnes. Parmi eux, 15,6 % du total des demandeurs sont inscrits depuis plus de trois ans, contre 13,6 % en 2014.

En moyenne, fin décembre 2015, un demandeur d'emploi dans le Grand Est est inscrit depuis 568 jours (537 jours en Alsace), 580 jours pour les hommes et 565 pour les femmes.

L'âge reste le facteur le plus discriminant, l'inscription au chômage allant de 7,5 mois pour les moins de 25 ans à 28 mois pour les plus de 50 ans, qui représentent 43,2 % des chômeurs de longue durée.

Principaux acteurs

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Unité départementale)
Pôle Emploi / Direction régionale Alsace
Sous-préfets d'arrondissement
Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Avec le concours de :

Missions locales
Maisons de l'emploi

Taux de chômage

Dans le Grand Est, le taux de chômage au 2ème trimestre 2017 s'établit à 9,3 %, en baisse de 0,1 point par rapport au trimestre précédent.

Le taux le plus bas est enregistré dans le Bas-rhin avec 8,2 % et est inférieur de 1,0 point au taux national.

L'économie alsacienne crée de plus en plus d'emplois et de plus en plus vite: l'URSSAF a ainsi recensé au premier semestre 2017, 271 000 déclarations d'embauche soit une hausse de 7,2% par rapport au premier semestre 2016. Le Bas-Rhin concentre 25% de l'emploi de la grande région Est contre 18% pour le Haut-Rhin. Entre les deuxièmes trimestres 2016 et 2017, les entreprises du département du Bas-Rhin ont créé 6 410 emplois. Cette progression s'explique notamment du fait de l'amélioration de la conjoncture d'une part, mais aussi du fait d'un rebond de l'emploi temporaire dont les effectifs ont progressé de 11,3% en Alsace.

8,3% de chômage au premier trimestre 2017 dans le Bas-Rhin

58 791 demandeurs d'emploi (cat. A) (source Pôle Emploi)

6 070 emplois tous secteurs confondus créés en 2017

Un chômage des jeunes de moins de 26 ans en baisse mais plus de femmes et de seniors,

Dans le département, les hommes constituent la majorité (50,8 %) des demandeurs sans activité au cours du mois d'août 2017 pour la catégorie A. Cependant, la part des femmes est majoritaire pour l'ensemble des catégories d'emploi (50,2%) avec une évolution de 5 % sur l'année. Le chômage des jeunes enregistre une baisse pour l'ensemble des catégories (A,B,C) de 3,9 points en 2017 (13,5 % en 2017) mais demeure supérieur au taux national de 13,3 %. Les seniors (+6,4%) ainsi que les demandeurs d'emploi longue durée (1 an et plus) sont plus nombreux en 2017 (+5,8%) dans le Bas-Rhin.

Travail et emploi

Bilan second trimestre 2017

Conception, évaluation des politiques de l'emploi et du travail - programme n° 155
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail - programme n° 111

Demande d'emploi

L'emploi en hausse de 0,6 % au 2e trimestre 2017

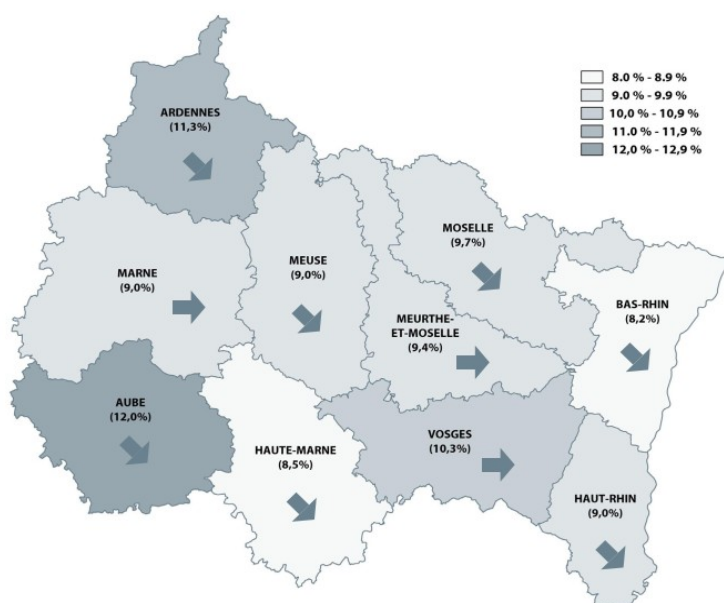
En un an, 6 070 emplois sont gagnés dans tous les secteurs (en trimestres glissants) : dans les services, le gain est de 5 190 emplois (+2 980 dans les services hors intérim ; +2 210 dans l'intérim), dans le commerce, il est de 550 emplois, dans la construction de 250 et dans l'industrie de 70 emplois.

Des offres d'emploi plus nombreuses

Avec un niveau d'emploi de 305 390 fin juin 2017, l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles est en hausse de 0,6 % au 2^e trimestre 2017 dans le Bas-Rhin.

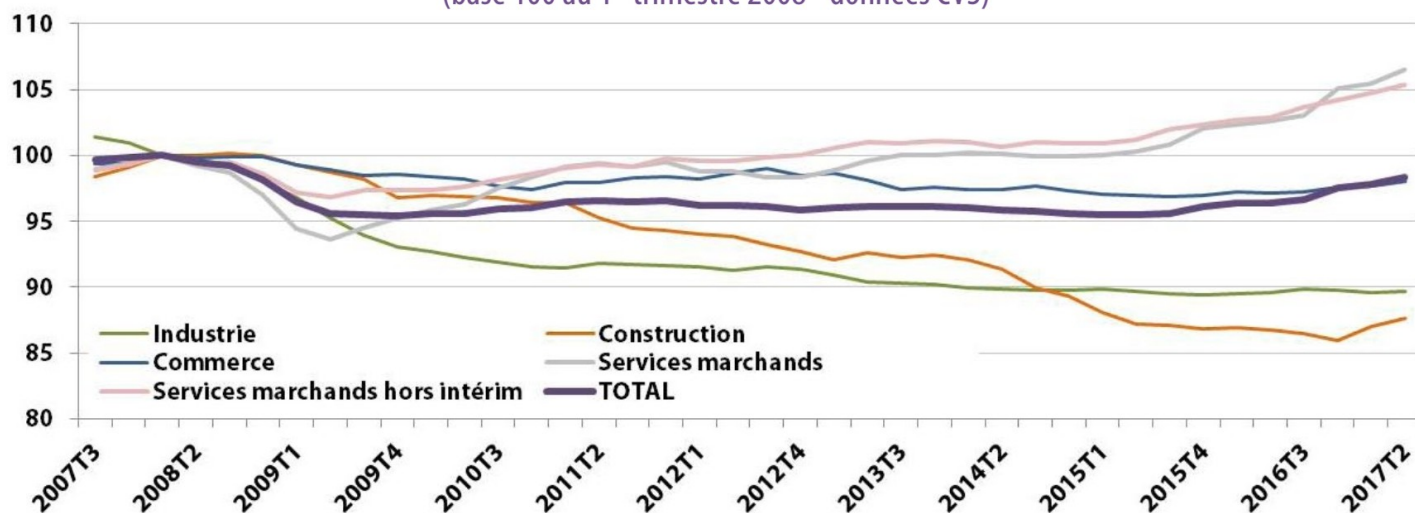
Taux de chômage dans les zones d'emploi du Grand Est 2^e trimestre 2017

TAUX DE CHÔMAGE PAR DÉPARTEMENT



Evolution de l'emploi salarié dans le Bas-Rhin depuis 2008

INDICE DE L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LE BAS-RHIN
(base 100 au 1^{er} trimestre 2008 - données CVS)



Travail et emploi

Bilan 2016

Accompagnement des mutations économiques, développement de l'emploi – programme n° 103

Accompagnement des mutations économiques

Conventions de revitalisations

Les conventions de revitalisation s'imposent aux entreprises de plus de 1000 salariés qui procèdent à des licenciements collectifs. Ces conventions sont destinées à soutenir l'activité économique du bassin d'emploi touché par ces licenciements. Parmi les actions mises en œuvre, elles peuvent apporter des financements au développement des entreprises du bassin d'emploi mis en difficulté.

Une convention de revitalisation, HEINEKEN, a été signée en 2016 pour un montant de 90 090€.

Deux entreprises dont le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) a été examiné en 2016 ont été soumises à revitalisation des territoires.

Les négociations, débutées en 2016 sur les actions à mettre en œuvre, vont aboutir à la signature d'une convention en 2017.

9 PSE déposés en 2016
3 PSE homologués
6 accords d'entreprise signés par les partenaires sociaux validés par la DIRECCTE

Convention formation et adaptation du fonds national de l'emploi (FNE)

Cet outil a pour objet de mettre en œuvre des mesures de formation professionnelle afin de faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations consécutives aux mutations économiques et de favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production.

AME-entreprise peut être mobilisé afin d'accompagner les salariés et les entreprises ou groupements d'employeurs particulièrement affectés par la crise économique et financière.

La vocation première de cet outil est le maintien dans l'emploi au sein des entreprises ou groupements d'employeurs et la prévention des licenciements pour motif économique, en particulier des salariés les moins qualifiés.

Dans le département du Bas-Rhin aucune convention n'a été signée en 2016.

Les deux conventions signées en 2015 avec les sociétés PUNCH POWERGLIDE ET PUNCH WISCHES ont été soldées en 2016 avec un taux de réalisation des actions de formation de 98% pour la première entreprise et de 67% pour la seconde.

Plans de sauvegarde de l'emploi

Le contexte départemental de conjoncture économique reste défavorable même si le nombre de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) est en légère diminution par rapport à l'année précédente.

9 PSE ont été déposés auprès des services de la DIRECCTE, chiffre inférieur à celui de 2015 : 11 PSE avaient été enregistrés.

Ces PSE ont ainsi été instruits en vertu des dispositions de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, qui renforce notamment le rôle de l'autorité administrative garante de l'efficacité et de la qualité des mesures d'accompagnement inhérentes aux PSE. En l'absence d'accord d'entreprise signé par les partenaires sociaux, l'unité territoriale de la DIRECCTE a homologué 3 PSE.

Elle a par ailleurs validé 6 accords d'entreprise paraphés par les représentants du personnel.

Il faut signaler que cinq PSE sur neuf sont liés à une situation financière dégradée entraînant la mise en redressement judiciaire de l'entreprise.

Travail et emploi

Bilan 2016

Accompagnement des mutations économiques, développement de l'emploi – programme n° 103

Plans de sauvegarde de l'emploi

L'employeur qui envisage une procédure de licenciement pour motif économique est tenu, en fonction du nombre de salariés dont le licenciement est envisagé, d'établir et de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Il est obligatoire dans les entreprises comptant plus de 50 salariés pour un licenciement d'au moins 10 salariés. Le PSE vise à éviter les licenciements ou, à défaut, à en limiter le nombre. Il doit faire l'objet d'une homologation ou, en cas d'accord majoritaire dans l'entreprise sur son contenu, d'une validation par la DIRECCTE.

Les principaux dossiers de restructuration enregistrés en 2016 sont les suivants :

Entreprise	Commune	Activité	Effectif	Lic.	Situation économique
Albany	Sélestat	Textile industriel	95	25	Transfert du service R&D vers la Suède.
Osram	Molsheim	Fabrication et commercialisation de lampes	688	103	Evolution du marché de l'éclairage. Réduction des coûts de production en Europe. Baisse d'activité. 44 licenciements programmés dont 30 salariés sur la base du volontariat et 59 pré-retraites à mettre en œuvre d'ici septembre 2018
Copvial	Holtzheim	Abattoir	207	115	Importante détérioration de sa situation financière. cession au groupe Bigard. Fermeture de l'atelier de Reischtett
Federal Mogul	Schirmeck	Composants moteurs	350	30	Problème de compétitivité du site. Restructuration portant sur les fonctions support.
SOTRALENTZ Packaging	Drulingen	Fabrication d'emballages en matières plastiques	153	16	Placé en redressement judiciaire le groupe SOTRALENTZ a fait l'objet d'une procédure de cession de l'intégralité de ses actifs par division de ses entités
SOTRALENTZ Construction	Drulingen	Fabrication d'articles en fils métalliques, chaînes ressorts	164	14	Placé en redressement judiciaire le groupe SOTRALENTZ a fait l'objet d'une procédure de cession de l'intégralité de ses actifs par division de ses entités

En lien avec le Commissaire au Redressement Productif, la DIRECCTE s'est également attachée à développer une démarche d'anticipation et de prévention des difficultés des entreprises par la mobilisation de mesures alternatives telles que l'activité partielle.

Bien que la tendance globale soit à la baisse, certains secteurs ont continué à avoir recours à l'activité partielle. Les secteurs des travaux de construction spécialisés et du génie civil ont mobilisé 77 800 heures en 2016 contre 104 000 heures en 2015.

Les entreprises de ces secteurs font souvent des demandes d'activité partielle dans l'éventualité d'un recours au dispositif en anticipant les demandes d'autorisation. Ainsi un nombre important d'heures peuvent être accordées sans qu'elles ne soient consommées.

Il convient également de préciser que ces secteurs peuvent placer leurs salariés en intempéries lorsque les conditions météorologiques rendent le travail dangereux ou impossible.

Travail et emploi

Accompagnement des mutations économiques, développement de l'emploi – programme n° 103

Insertion par l'activité économique

Elle permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité), de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

En 2016 et 2017, 69 structures étaient partenaires dans le département :

- 31 Ateliers Chantiers d'Insertion
- 10 Associations Intermédiaires soit 242 Équivalent Temps Plein d'insertion (ETP)
- 23 Entreprises d'Insertion soit 1 505 ETP soit 1509 personnes salariées des SIAE en 2017
- 4 ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion)

L'insertion par l'activité économique en 3 chiffres :

15 946 556 € de budget

1 509 salariés

69 structures partenaires

Un budget total de 15 946 556 € dont 397 571€ pour le Fonds Départemental d'Insertion a permis de financer les demandes d'aide au développement, à l'investissement ou à la consolidation, et à soutenir le passage aux nouvelles modalités de financement des structures d'insertion par l'activité économique. Le CD cofinance 50 % des aides aux postes dans les chantiers d'insertion pour les B-RSA pour un montant total de 1 685 403 €.

Maisons de l'emploi (MDE)

Les Maisons de Strasbourg et Saverne ont connu une importante baisse de leur subvention en 2014. L'enveloppe de 2017 a été maintenue à hauteur de celle de 2016, soit 557 180 €.

A l'heure actuelle, 278 590 € ont été versés.

Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes

Convention d'objectifs : dialogue de gestion avec les Missions Locales dans le cadre du renouvellement de leur conventionnement. **2 374 041,00 € versés aux ML du département dans le cadre des CPO.** Participation au travail régional sur la déclinaison de la nouvelle CPO, et sur l'évolution du financement pour aboutir à des situations harmonisées au niveau de la région Grand Est.

Garantie Jeunes : poursuite de la mise en œuvre de la Garantie Jeunes ; validation des demandes sanctions, ou des entrées dérogatoires en GJ dans le cadre de commissions d'attributions territoriales présidées par l'UD67. 579 entrées en GJ au 30 septembre 2017 (688 en 2016). 1 321 600,00 € de crédits d'accompagnement (738 805 € en 2016).

26 908,80 € versés aux Missions Locales pour un accompagnement spécifique des jeunes vers l'entrée en contrat d'apprentissage (76 160 € en 2016)
Soutien du parrainage : 50 935,00 € (12 505 en 2016)
Mis en œuvre par l'ensemble des ML.

École de la 2^{ème} Chance (E2C) : dialogue de gestion mené avec l'Unité Régionale de la DIRECCTE. 90 000 € de subvention annuelle- 45 000 € déjà versés en 2017 (90 000 en 2016)

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) au 14 octobre 2017

2 646 CAE prescrits (4006 en 2016) ; soit 14 580 712 € engagés (AE) et 9 139 492 € payés (CP). Dont 889 CAE (1111 en 2016) cofinancés avec le Conseil Départemental

Contrat initiative emploi (CUI/CIE) au 14.10.2017

314 CIE prescrits (4006 en 2016) ; soit 1 013 785 € engagés (AE) et 700 936 € payés (CP) : 75 CIE cofinancés avec le Conseil Départemental (247 en 2016). La durée moyenne de prise en charge est de 8 mois.

CIE Starter : 77 prescrits (261 en 2016)

Emploi d'avenir au 14.10.2017

Depuis le 2^{ème} semestre 2017, seuls les renouvellements des EAV sont possibles.

Au 14 octobre 385 EAV ont été prescrits (1006 en 2016).

1150 jeunes sont en cours de contrat et 340 jeunes en cours de contrat EAV sont en « sorties positives » au cours des 9 premiers mois de l'année.

2. Cohésion sociale et soutien à la citoyenneté

Culture

Patrimoine – programme n° 175

OBJECTIFS 2017

Accroître l'accès du public au patrimoine national

Inciter à l'innovation et à la diversité de la création

Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines

Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

Patrimoine

Cathédrale de Strasbourg : achèvement des travaux de restauration de la Galerie Goetz, démarrage des travaux sur le transept sud ; réunion du comité de pilotage le 19/10/17.

Palais du Rhin de Strasbourg : intègre le Domaine national le 04 mai 2017

Journées européennes du patrimoine 2017 : plus de 450 événements organisés dans le département ; exposition sur le Fonds Denkmal et projection sur le Palais du Rhin.

Musées : Ouverture le 23/09/17 à Strasbourg de l'exposition « Laboratoire d'Europe, Strasbourg 1880-1930 », reconnue d'intérêt national par le Ministère de la Culture.

Archéologie : Contournement Ouest de Strasbourg (Bas-Rhin) : réalisation des diagnostics sur 80 % de l'emprise disponible, débouchant sur la prescription de 33 fouilles entre le Paléolithique Moyen (100 000 ans av. notre ère) et la période antique ; démarrage des trois premières fouilles sur la commune de Vendenheim.

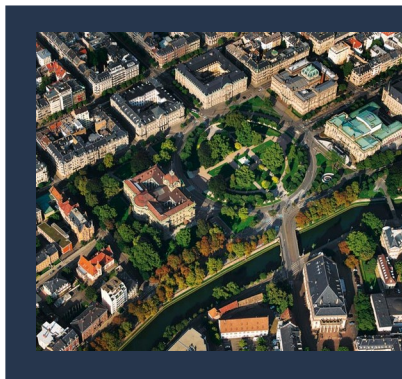
Espaces protégés, urbanisme et labels

UNESCO : le 09/07/17, inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de l'extension de la Grande Île à la Neustadt.

Architecture contemporaine remarquable : 6 décisions préfectorales de label « Architecture contemporaine remarquable » prises dans le Bas Rhin (accord des propriétaires et architectes ou ayants droit).

« **Villes et pays d'art et d'histoire** » : Projet de Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) : rédaction du projet scientifique et culturel, Strasbourg.

Extension-révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg : poursuite des travaux de révision-extension de la Grande Ile à la Neustadt engagés en 2012.



Principaux acteurs

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Avec le concours de :

Rectorat de l'Académie de Strasbourg

Université de Strasbourg

Culture

Transmission des savoirs et démocratisation – programme n°224

Concours spécifiques et administration – programme n° 119

Éducation artistique et culturelle (EAC), enseignement supérieur

Partenariats avec les collectivités, les établissements d'enseignement scolaires et universitaires

Une convention pour le développement de l'éducation artistique et culturelle entre le Préfet de la région Grand Est et les rectrices des académies de la région académique Grand Est a été signée le 12 juillet 2017

Ses axes principaux sont:

- la préservation du statut juridique et financier des grands dispositifs partenariaux d'intervention d'avant la réforme territoriale;
- la vocation de l'EAC à couvrir l'ensemble des enseignements;
- le lancement d'appels à projets régionaux de résidences de créateurs dans les zones blanches de l'offre culturelle régionale;
- la programmation de formations à l'échelle régionale pour les enseignants, les responsables d'établissements et les intervenants.

Livres et industries culturelles

Les contrats territoire lecture prévus avec les ComCom de l'Outre Forêt et Pays de la Zorn sont reportés sur 2018. Il est à noter le succès de la première édition de la Nuit de la lecture qui a eu lieu le 14 janvier 2017.

Dispositif régional de soutien à l'économie du livre distinct depuis 2017 de celui de la Région Grand est : soutien renouvelé à des libraires de qualité et renouvellement partiel des éditeurs aidés.

Renforcement du soutien au festival de contes "Vos oreilles ont la parole" (VOOLP) ainsi qu'au festival du livre illustré de jeunesse de Schiltigheim, "Schillick on carnet".

Soutien au cabaret annuel de la Choucrouterie, en alsacien et en français.

Dotations globales de décentralisation (DGD) - Aide à la construction, à la restructuration et au numérique pour les équipements de lecture publique : soutien aux projets de Sélestat, Saverne, Weyersheim et Bischoffsheim.

Signature d'ici la fin d'année 2017 de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle 2017-2019, entre l'Etat (DRAC Grand Est), le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est ; seront actées des complémentarités et convergences des politiques régionales du secteur ; les axes nouveaux seront l'aide à la mise en place de médiateurs pour les réseaux de salles de cinéma, ainsi que le renforcement des aides aux auteurs, pour favoriser l'émergence des talents.



Arts plastiques - Engagements financiers contractualisés

Schéma d'orientation des arts visuels (SODAVI) : initié par la DRAC Grand Est sur les exercices 2017-2018 ; l'organisation confiée aux réseaux régionaux des lieux d'art contemporain prévoit une cartographie des artistes et une liste des actions menées sur le territoire, précédant une large consultation des acteurs du monde de l'art en région pour dégager des priorités relatives au changement d'échelle induit par la réforme territoriale et l'évolution des pratiques et des intervenants artistiques.

Principales données chiffrées en 2017

Programme / Action	Montant AE Grand Est (en €)	Dont montant AE pour le Bas-Rhin (en €)
P. 131 - Création	33 104 028	8 418 971
01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	30 425 035	7 774 581
02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	2 678 993	644 390
P. 175 - Patrimoines	20 457 752	2 205 984
01 : Patrimoine monumental	13 699 691	1 305 028
02 : Architecture	1 091 068	572 479
03 : Patrimoine des musées de France	4 760 162	178 562
04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	100 000	5 000
07 : Patrimoine linguistique	42 000	17 000
08 : Acquisition et enrichissement des collections publiques	190 000	
09 : Patrimoine archéologique	574 830	127 916
P. 224 - Transmission des savoirs et démocratisation culturelle	10 604 757	3 534 665
01 : Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	2 524 931	1 594 774
02 : Soutien à l'éducation artistique et culturelle	7 837 196	1 886 397
06 : Action culturelle internationale	138 000	
07 : Fonctions de soutien du ministère	104 630	53 494
P. 334 - Livre et industries culturelles	1 155 278	211 740
01 : Livre et lecture	960 842	132 740
02 : Industries culturelles	194 436	79 000

Enseignement scolaire

Enseignement scolaire public du 1^{er} degré - programme n° 140

Enseignement scolaire public du 2nd degré - programme n° 141

Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés - programme n° 139

OBJECTIFS 2017

Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun exigibles au terme de la scolarité primaire

Conduire le maximum de jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de formation initiale et à l'obtention des diplômes correspondants

Favoriser la réussite scolaire de tous les élèves

Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués

Sécurisation des établissements scolaires

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministère de l'Intérieur, ont pris depuis janvier 2015 des mesures pour renforcer la sécurité des écoles, des collèges et des lycées.

Pour protéger élèves, enseignants et personnels, une stratégie d'ensemble, cohérente et adaptée à l'évolution de la menace a été déployée et repose sur trois piliers : anticiper, sécuriser et savoir réagir

- Le haut encadrement de l'académie a été formé à la gestion de crise.
- Le partenariat avec les collectivités a été développé pour la mise en place des systèmes et modalités de diffusion de l'alerte à l'intérieur des établissements et les modalités d'alerte des forces de l'ordre.
- Un répertoire des contacts en cas de crise a été constitué et une alerte SMS a permis de tester la capacité d'alerte de l'académie.
- Des exercices ont été réalisés dans l'ensemble des établissements. Une réunion académique a permis d'analyser les retours d'expériences de ces exercices pour les améliorer à partir de la rentrée 2017.

Enseignement des langues

Dans l'académie de Strasbourg, les modalités de l'enseignement bilingue font l'objet d'une convention avec les collectivités territoriales portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace (2015-2030), complétée par une convention opérationnelle (2015-2018)

Le département du Bas-Rhin poursuit son travail d'extension de maillage du réseau bilingue et compte 174 écoles bilingues (soit 21,6 % des écoles du département), 597 classes (soit 14 % des classes du département) et 14 509 élèves (soit 14,6 % des effectifs départementaux), soit par rapport à 2016/2017 une augmentation de 2 écoles, 29 classes et 603 élèves. Cette augmentation est constante et régulière. L'Éducation Nationale ne répond pas seulement à la demande mais prend l'initiative en instruisant des dossiers d'ouvertures de pôles, notamment dans des zones géographiques où la demande des parents est faible voire inexistante.

La prise en charge de cet enseignement bilingue est assurée à 85% par des enseignants titulaires, 4% d'enseignants stagiaires, 3% d'enseignants allemands en échange et 8% de contractuels payés par le fonds de concours régional ou par l'éducation nationale.

La formation de titulaires remplaçants bilingues, l'affectation de professeurs titulaires volontaires de l'enseignement monolingue vers l'enseignement bilingue, le recrutement complémentaire et l'accompagnement de contractuels a permis de réduire momentanément les tensions dans la gestion des ressources humaines en bilingue, mais la situation reste difficile, notamment quand il s'agit de remplacer les absences plus longues d'enseignants bilingues.

Principaux acteurs

Rectorat de l'Académie de Strasbourg

Direction académique des Services de l'Éducation Nationale

Enseignement scolaire

Enseignement scolaire public du 1^{er} degré - programme n° 140
Enseignement scolaire public du 2nd degré - programme n° 141
Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés - programme n° 139

Perspectives du bilinguisme dans le département

L'enjeu des prochaines années sera de poursuivre l'extension de la couverture territoriale de l'offre bilingue dans le département afin de :

- conforter et pérenniser les sites existants
- couvrir progressivement toutes les zones blanches
- fidéliser les parcours des élèves
- renforcer et fidéliser les équipes éducatives bilingues tout en diminuant le recours aux enseignants contractuels.

Des pistes de travail sont dès à présent lancées dans le cadre de la rédaction de la future convention opérationnelle (2018-2022), et devront permettre une réflexion et des propositions.

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire en école (ULIS)

A la rentrée 2016, 3 ULIS ont été ouvertes :

- l'école élémentaire Bouchesèche à Hoenheim
- l'école élémentaire Schongauer à Strasbourg
- l'école élémentaire Fischart à Strasbourg

Ouverture de 2 ULIS collège à la rentrée 2016 :

- collège Les 7 Arpents de Souffelweyersheim
- collège Jean de La Fontaine à Geispolsheim

Année scolaire	Nombre d'ULIS (public)	Nombre d'ULIS (privé)	Nombre total d'ULIS
2015-2016	71	2	73
2016-2017	74	2	76

L'accompagnement humain

1160 élèves ont une notification par la MDPH pour un accompagnement humain (AVS) en milieu ordinaire sur le département.

Le nombre d'élèves accompagnés est en hausse de 20% par rapport à l'année scolaire précédente.

L'accompagnement humain collectif est également assuré dans les ULIS (Unités Locales d'Inclusion Scolaires) du 1^{er} et 2nd degré du département. Le taux de couverture est de 100%, ce qui représente 91 personnes.

Scolarisation des élèves handicapés

Année	Scolarisation collective			Total élèves scolarisés (ind + coll)
	1er degré ULIS	2nd degré ULIS	Sous-total	
2012	691	350	1 041	2 732
2013	722	429	1 151	2 828
2014	742	516	1 256	3 238
2015	765	623	1 388	3 452
2016	842	673	1499	3 777

- La hausse des effectifs des élèves en situation de handicap est de 325 élèves, soit un taux de + 9,1 %.
- Dans le premier degré : la hausse est de 203 élèves, soit + 10,27 %, en scolarisation ordinaire individuelle, la hausse est de 77 élèves en ULIS école, soit + 10 %
- Dans le second degré : la hausse est de 72 élèves, soit + 8% en scolarisation ordinaire individuelle, la hausse est de 50 élèves en ULIS, soit + 8,02 %.

Prévention de la radicalisation

En collaboration avec l'Eurométropole, l'Éducation Nationale travaille actuellement à l'élaboration d'un kit pédagogique sur le traitement de l'actualité et la théorie du complot. Ce kit sera disponible en ligne et s'articulera pleinement avec le parcours citoyen. Toujours en lien avec l'Eurométropole, les services de l'Éducation Nationale participent à la constitution de réseau de prévention sur deux territoires (Elsau et Cité Spach) afin de prévenir les basculements radicaux.

Une action de prévention de la radicalisation a été menée en collaboration avec la Gendarmerie Nationale durant plusieurs semaines dans une classe du lycée de Wissembourg (il s'agit de l'établissement où a été scolarisé l'un des auteurs des attentats du Bataclan).

Veille, sécurité et police sanitaires

OBJECTIFS 2017

Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé

Prévenir et maîtriser les risques sanitaires

Santé environnementale

En 2016 et 2017, l'ARS a poursuivi ses missions en santé-environnementale. Ainsi, la protection des ressources d'eau destinée à la consommation humaine, la surveillance de la qualité de l'eau potable, des eaux de loisir et des eaux embouteillées et thermales a été poursuivie. L'ARS participe au DDELIND (dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non décent) et est chargée de l'instruction des procédures d'insalubrité. Des contrôles et inspections sont réalisés dans ces domaines ainsi que sur le respect des réglementations concernant les légionelles, les déchets d'activité de soin, la musique amplifiée. En 2017, l'ARS a piloté avec la DREAL l'élaboration du PRSE3 (Plan Régional Santé Environnement).

Signaux d'alerte sanitaire

Les signaux d'alerte liés à des maladies à déclaration obligatoire enregistrés dans le Bas-Rhin : fin 2016, le département du Bas-Rhin a été classé département de niveau 1 dans le plan de lutte contre le chikungunya et la dengue. En 2017, avec les partenaires concernés, les instances ont été créées afin de coordonner la lutte contre la prolifération du moustique tigre. 254 signaux d'alerte liés à des maladies à déclaration obligatoire ont été enregistrés dans le Bas-Rhin, principalement des cas de tuberculose (87 cas de tuberculose et 18 infections tuberculeuses latentes), de légionellose (46), de toxi-infection alimentaire collective (29), de zika (17), de dengue (13), d'hépatite aiguë A (10) et d'infection invasive à méningocoque (7).

105 autres pathologies ont fait l'objet d'un signalement à l'autorité sanitaire.

L'agence régionale de santé (ARS) met en œuvre les actions, y compris d'inspection, et les prestations nécessaires à l'exercice par le préfet de département de ses compétences dans les domaines de la veille, de la sécurité et de la police sanitaires, de la salubrité et de l'hygiène publiques:

- En 2016, 4963 prélèvements ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine,
- 30 logements ont fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité, 784 avis sanitaires ont été rendus sur des documents d'urbanisme,
- 85 avis sanitaires ont été rendus sur des dossiers liés aux activités humaines,
- 267 inspections ont été réalisées (tous domaines confondus).

Droits et protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques

<i>Soins sans consentement</i>	Arrêtés préfectoraux (mesures nouvelles)	Saisines du juge de la liberté et de la détention (JLD)	Demandes d'expertises psychiatriques complémentaires
Sur décision du représentant de l'État (SDRE)	157	210	2
Sur décision du directeur d'établissement (SDDE)	1275	--	--

Principaux acteurs

Agence régionale de santé Grand Est, délégation territoriale Alsace
Préfecture du Bas-Rhin

Solidarité, insertion, et égalité des chances

Égalité entre les femmes et les hommes - programme n° 137

OBJECTIFS 2017

Contribuer au développement de l'égalité professionnelle et de la négociation collective

Améliorer la qualité de service en matière d'aide aux personnes victimes de violence

Téléphone Grave Danger

Le Bas-Rhin est le premier signataire d'une convention départementale, le 17 juin 2015, qui décline, après l'avoir expérimenté localement, un dispositif devenu national

Bilan de 5 ans de fonctionnement sur le département, réalisation par le Ministère de la Justice d'un court métrage à visée pédagogique pour faciliter la mise en place du dispositif sur l'ensemble du territoire.

Ce dispositif repose sur un accompagnement global de la victime, mobilisant le partenariat des acteurs de lutte contre les violences faites aux femmes : l'État, les associations et les collectivités territoriales.

Égalité entre les femmes et les hommes

Campagne nationale « sexismes pas notre genre »

7 initiatives labellisées sur le département en 2016

Marche exploratoire : mon quartier à pied – Quartier du Marais à Schiltigheim

Innovation proposée à travers la marche mixte où, auparavant, seules les femmes étaient impliquées. Un travail sur le sentiment d'insécurité a ainsi pu être mené collectivement.

Lancement du tour de France de l'égalité entre femmes et hommes en octobre 2017



25 novembre

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes
stop-violences-femmes.gouv.fr



Femmes victimes de violences au sein du couple

Accueil, accompagnement et sensibilisation

10 lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation dans le département : <http://stop-violences-femmes.gouv.fr>

Installation de la Commission départementale de lutte contre la prostitution en Novembre 2017

Principaux acteurs

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, délégation départementale Bas-Rhin
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Direction départementale déléguée du Bas-Rhin

Solidarité, insertion, et égalité des chances

Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire - programme n° 304
Handicap et dépendance - programme n° 157

OBJECTIFS 2017

Améliorer l'accès à l'emploi et l'autonomie financière des bénéficiaires du RSA

Lutter contre les situations de maltraitance des personnes vulnérables

Accroître l'effectivité et la qualité des décisions prises au sein des MDPH



Handicap et dépendance

Accompagnement

La Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) du Bas-Rhin participe au fonctionnement et à la gouvernance de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Ses principales missions sont d'informer, d'accompagner et d'évaluer les besoins des personnes handicapées et de leurs familles.

Solidarité

Au sein de la MDPH, la Commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est chargée de se prononcer sur l'attribution des prestations et des aides aux personnes handicapées, à l'instar de l'Allocation aux adultes handicapés. En 2016, le fonds de compensation du handicap a été reversé par l'État à 112 bénéficiaires (97 047€).

Actions en faveur des familles vulnérables

Protection des majeurs

L'augmentation du nombre de mesures de protection des majeurs ordonnées par la Justice se poursuit : 2 585 mesures déclarées pour les mandataires privés en 2016 dans un contexte de diminution du nombre de mandataires agréés (90). Les services tutélaire, au nombre de 6, connaissent une stabilité de leur activité (3 315 mesures gérées en 2016).

Lancement des travaux de l'élaboration du schéma régional des tutelles Grand Est.

Protection de l'enfance :

- 25 dossiers de pupilles de l'État soumis lors de 11 réunions du conseil de famille
- autorisations d'emploi d'enfants de moins de 16 ans dans le spectacle, la publicité ou la mode : 59 demandes d'autorisations individuelles ont été demandées et accordées.



Sport, jeunesse et vie associative

Sport – programme n° 219

Jeunesse et vie associative – programme n° 163

OBJECTIFS 2017

Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives

Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs

Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes

Soutenir le développement de la vie associative notamment dans le champ de l'éducation populaire

Jeunesse et vie associative

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) agit à la fois sur la protection des mineurs, les formations BAFA, et le soutien aux animateurs associatifs.

La DDCS contrôle a priori les déclarations d'accueil collectif de mineurs avec un regard plus attentif en 2016 sur les séjours de vacances à l'étranger. Elle effectue aussi des visites d'évaluation et des contrôles sur place. Par ailleurs, une information sur l'accueil collectif des mineurs est disponible en ligne sur le site Internet de la préfecture. Elle accompagne, échange et conseille directement les équipes organisatrices.

262 Projets Éducatifs de Territoire signés
777 admis au BAFA

41 subventions FonJEP pour soutenir les animateurs professionnels associatifs

Service civique

Depuis le 1er juin 2015, le service civique est devenu universel. Tout jeune de moins de 25 ans peut demander à s'engager. Il est élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Depuis son lancement en 2010, le programme monte progressivement en puissance. En 2016, 1 248 jeunes ont été accueillis en mission de service civique dans le Bas-Rhin (contre 956 en 2015), et 36 nouveaux organismes ont été agréés. Dans le Bas-Rhin, une gouvernance départementale a été mise en place via un comité de pilotage, réuni à deux reprises afin de mobiliser les différents partenaires autour d'orientations prioritaires, telles que la déclinaison des grands programmes ministériels ou l'effort porté en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sports

L'action du Central national de développement du Sport (CNDS) dans le département

En 2017, les projets sportifs de 357 associations sportives et de 49 comités départementaux ont été financés par le CNDS pour une enveloppe totale de 1 446 951 €. En plus de sa mission d'accompagnement et de soutien aux projets associatifs, la DDCS a effectué 26 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives.

Les mesures CIEC et la mobilisation spécifique en faveur des quartiers prioritaires de la ville

Le Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 a décidé la mise en place du plan « citoyens du sport ». À cet effet, au cours de l'année 2016, les projets associatifs de développement de la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la ville et de promotion de la pratique féminine et d'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs ont été particulièrement accompagnés et soutenus dans le Bas-Rhin. 2 fabriques d'initiatives citoyennes (FIC) sont labellisées et soutenues dans le cadre du programme 163. 3 postes FONJEP sont attribués à 4 associations pour leurs actions de soutien à la vie associative.

Principaux acteurs

Direction Départementale déléguée de la Cohésion Sociale

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale

Égalité des territoires, logement, ville

Politique de la ville - programme n° 147

OBJECTIFS 2017

Renforcer la mixité fonctionnelle des territoires urbains prioritaires

Améliorer l'encadrement éducatif et les chances de réussite scolaire des élèves les plus en difficulté

Améliorer la qualité de l'habitat pour les habitants des quartiers concernés par le PNRU

Lutter contre les concentrations de pauvreté

Contenu des contrats de ville

Les contrats de ville reposent sur trois piliers : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale, et enfin le cadre de vie et le renouvellement urbain. Ils fixent le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. Les différents acteurs institutionnels et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont partie prenante de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Égalité et Citoyenneté

La mise en œuvre des mesures du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 a été un élément central de la politique de la ville. Les mesures CIEC ont permis de mobiliser des moyens supplémentaires permettant de soutenir les actions menées au profit des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

L'importance de la démocratie participative

La mise en place des conseils citoyens est prévue par la loi "LAMY" (Loi 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine). Les représentants des conseils citoyens ont été réunis pour la première fois à l'ENA en 2016.

L'accompagnement à la parentalité

Dans le prolongement de la réflexion entamée en 2016, les travaux de la CDAP (Commission Départementale d'Accompagnement des Parents) ont porté sur la rédaction d'une charte de la coéducation.

Principaux acteurs

Direction Départementale Déléguée de la DRDJSCS
Direction Départementale des Territoires
Sous-Préfet chargé de mission politique de la ville auprès du Préfet

Avec le concours de :

Agence Nationale
du Renouvellement Urbain
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Politique de la ville

Contrats de ville

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville instaurée par la loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » promulguée le 21 février 2014.

A partir d'un critère économique, 18 quartiers prioritaires ont été retenus sur le territoire de l'Eurométropole (dont 13 à Strasbourg), deux sur celui de Haguenau-Bischwiller et un à Saverne (commune entrante dans la politique de la ville). L'année 2016 fut donc la première année pleine de fonctionnement des contrats de Ville renouvelés

3 contrats de ville dans le Bas-Rhin

21 QPV concernés (81 490 habitants)

2,8 M€ de crédits spécifiques engagés au titre de la politique de la ville en 2017

Mobilisation contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Par circulaire du 24 juillet 2015 il a été demandé aux préfets d'installer un comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA), succédant à la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC). Elle est complétée par le décret du 22 juin 2016 portant création des CORA.

Installé le 19 janvier 2016, le CORA du Bas-Rhin, doit veiller à coordonner les actions de prévention et élaborer un plan départemental qui puisse répondre au contexte national et local du racisme et de l'antisémitisme. Le CORA a validé dès sa première réunion, les associations labellisées par la DILCRA dans son appel à projets 2015 (LICRA, Maison des Potes, Association Regards d'Enfants). Plusieurs projets ont ainsi été menés en 2016, notamment par la LICRA avec l'Éducation nationale durant la Semaine mondiale de lutte contre le racisme par des actions dans les établissements scolaires le 21 mars 2016.

Égalité des territoires, logement, ville

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables - programme n° 177
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat - programme n° 135

OBJECTIFS 2017

Améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre de services pour les personnes les plus vulnérables

Satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs, en particulier dans les zones tendues

Promouvoir le développement durable dans le logement et, plus généralement, dans la construction

Soutenir l'accès à la propriété

Amélioration de l'habitat privé

Les aides de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

Pour améliorer le parc de logements existant et lutter contre l'habitat indigne, l'ANAH aide directement les propriétaires en difficulté.

La performance énergétique est également au cœur de son action, notamment à travers le Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) qui a attribué

1 208 151M € de subventions en 2017 à travers le CD67.

Hébergement des personnes vulnérables

Actualisation du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

Mise en place des instances de gouvernance et des outils de suivi ainsi que des fiches actions.

Contenu du PDALHPD

En plus des mesures qui étaient celles des deux précédents documents de planification centraux (PDALPD et PDAHI), le PDALHPD comprend également des mesures destinées à répondre aux besoins d'accompagnement social et de résorption de l'habitat informel, à la lutte contre la précarité énergétique, ou encore à la prévention des expulsions. Il contient deux annexes : le schéma de la domiciliation et le schéma de l'accueil des demandeurs d'asile.

Lutte contre l'habitat indigne

Dispositif départemental d'éradication des logements indignes et non décentes (DDELIND)

Dans un contexte où l'habitat en France s'améliore d'année en année, un parc de logements indignes persiste de façon préoccupante. Un sous-préfet référent en matière de lutte contre l'habitat indigne a pour missions de piloter le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), d'améliorer la coordination des différents services de l'État, d'accompagner les acteurs locaux et de développer les liens avec le Parquet pour faciliter l'instruction des situations signalées. Une nouvelle convention DDELIND, signée le 1^{er} Juin 2016, a été conclue pour la période du **01/09/2015 au 31/08/2018**

Logement social

Réforme des attributions et de la demande de logement social

En application de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), de ses décrets d'application du 12 mai 2015, ainsi que du volet « habiter » du CIEC du 6 mars 2015, une réforme de la politique des attributions de logement social est en cours. Cette réforme vise à faciliter l'accès au logement des ménages et à rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible, transparent et équitable.

En 2016, l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que le CD67 se sont à nouveau engagés dans la mise en œuvre de cette réforme.

La DDT du Bas-Rhin assure le suivi des prêts locatifs (PLAI, PLUS, PLS) qui aident les organismes HLM à acquérir, construire ou rénover des logements sociaux. Au total, en 2016, 1 949 logements ont été financés pour un montant de 4,3M€.

Enfin, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a versé en 2016 plus de 14,9 M€ d'aides pour les quartiers, portant l'engagement global depuis sa création en 2004 à 120 M€.

Plan de réduction des nuitées hôtelières (PRNH)

Suite à la circulaire du 20 février 2015, un plan de réduction des nuitées hôtelières (PRNH) a été élaboré dans le Bas-Rhin. En effet, pour répondre à la pression des arrivées de ménages sollicitant l'asile, 595 places ont été transformées depuis 2015, un appel à projet pour 200 places est lancé à l'automne 2017.

Gestion des vagues de froid 2016-2017

La pression migratoire s'exerçant sur le Bas-Rhin a conduit à augmenter les capacités prévues initialement.

- 262 places ont été ouvertes en moyenne sur la durée de l'hiver. Une astreinte a été mise en place le week-end. Pour faire face à la vague de froid, un gymnase a été ouvert à l'initiative du maire de Strasbourg, l'Etat a ensuite proposé des solutions d'hébergement afin d'éviter les ruptures. Le dispositif hivernal a ainsi permis de repérer des personnes relevant du droit commun.

Égalité des territoires, logement, ville

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables - programme n° 177

Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat - programme n° 135

Application du droit des sols

- Ajustement des effectifs et périmètres des centres d'instruction des autorisations d'urbanisme aux évolutions réglementaires (fin de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la DDT pour le compte des communes couvertes par une carte communale au 01.01.2017); maintien de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU), et des autorisations d'urbanisme portant sur des projets de la compétence du Préfet

- Définition et mise en place de l'organisation et des modalités de traitement des dossiers nécessitant un avis conforme du Préfet à compter du 27.03.2017 (en lien avec l'unité Coordination du SEGE et l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique)

- Mise en œuvre de la procédure de dissolution d'office des Associations Foncières Urbaines Autorisées (AFUA) sans activité réelle en rapport avec leur objet depuis plus de 3 ans, à la demande et en relation avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

- Poursuite de la démarche LEAN dans le domaine de l'application du droit des sols

- Animation du réseau départemental regroupant les différents services en charge de l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme : organisation de 2 clubs ADS67 regroupant les services instructeurs suivants : DDT, Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, Eurométropole de Strasbourg, villes de Haguenau, Sélestat, Obernai et Schiltigheim

Planification de l'urbanisme

Le département est d'ores et déjà entièrement couvert par des démarches de Scot. Le nombre et leurs périmètres a évolué en 2017 suite à la mise en œuvre du SDCI. L'Alsace Bossue a intégré le périmètre du Scot de Saverne et les limites du Scoters, du Scotan, du Scot de la Bruche et du Scot de Saverne ont été ajustées aux contours des nouveaux EPCI. Ces évolutions amèneront à court ou moyen terme à une révision des documents correspondants.

- PLU : 57 POS sont devenus caducs à la fin mars 2017, le règlement national d'urbanisme s'applique désormais sur ces communes. Pour la plupart, des procédures d'élaboration de PLU sont en cours. Les derniers POS encore en vigueur ne peuvent concerner que les territoires engagés dans l'élaboration d'un PLU pour lesquels l'échéance de caducité des POS est fixée à 2019.

Sur les 24 EPCI du département la moitié sont désormais compétents en matière d'urbanisme.

Construction durable et accessibilité

Politique d'accessibilité 2016

- 13 opérations en conduite d'opération pour plus de 88 millions d'euros.

- 4 865 dossiers de demandes de travaux ERP dont 1200 Ad'AP

- 95 visites de réception accessibilité

- 25 SCDA

- 235 demandes de prorogation

- 2 343 attestations accessibilité

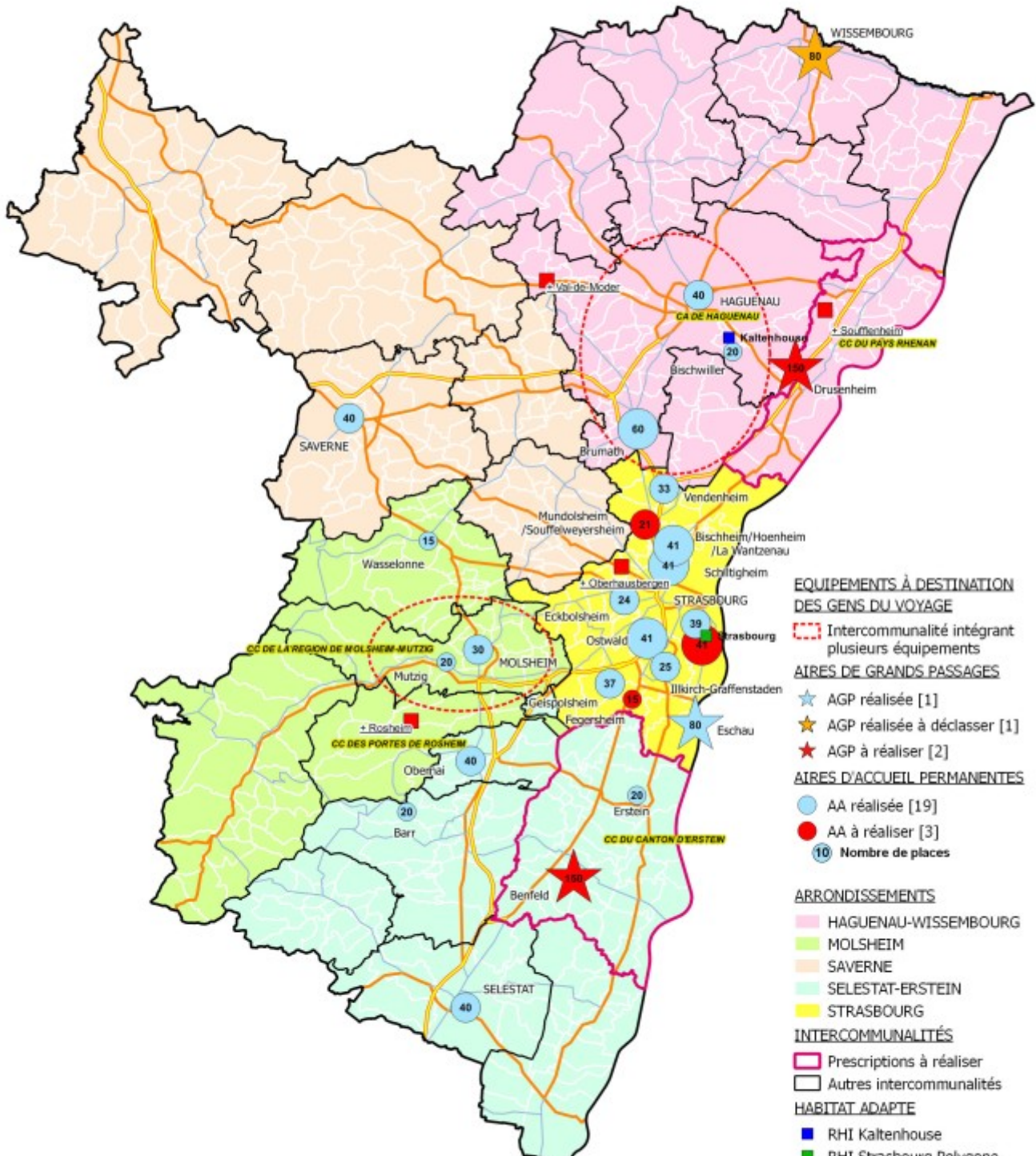
- 5 Schémas d'Accessibilité Ad'AP transports

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental est co-piloté par l'État et le Conseil départemental et ses préconisations sont réalisées par les communes de plus de 5 000 habitants et les intercommunalités compétentes. Le département compte 628 places réparties sur 19 aires permanentes d'accueil en fonctionnement et une aire de grand passage est opérationnelle sur le territoire de l'Eurométropole. Les services de l'État apportent leur concours aux collectivités qui sont compétentes pour réaliser les équipements inscrits au schéma : Strasbourg (41 places), Souffelweyersheim/ Mundolsheim (21 places), Fegersheim (15 places), la communauté de communes du canton d'Erstein (une aire de grand passage), la communauté de communes du Pays Rhénan (une aire de grand passage). L'État et le Département contribuent au fonctionnement des aires d'accueil en signant une convention annuelle avec leurs gestionnaires et cofinancent un poste de chef de projet du schéma départemental pour assurer le suivi de sa mise en œuvre. Un médiateur, cofinancé par l'État et le Conseil départemental, joue un rôle prépondérant dans la gestion des grands passages et stationnements durant la période estivale, au service des élus et des gens du voyage: la recherche d'accords amiables pour chaque stationnement entre les collectivités ou propriétaires et les gens du voyage se concrétise par la signature d'une convention d'occupation fixant des obligations réciproques et contribuant à garantir la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques.

Le schéma 2011-2017 est entré en phase de révision depuis février 2016 en vue d'aboutir à sa signature par l'État, le Département et la Caisse d'allocations familiales en 2018, marquant ainsi des engagements partagés en faveur d'une politique d'inclusion sociale et d'accès au droit commun des personnes dont l'habitat traditionnel est composé de résidences mobiles.

Aires d'accueil des gens du voyage 2017



EQUIPEMENTS À DESTINATION DES GENS DU VOYAGE

--- Intercommunalité intégrant plusieurs équipements

AIRES DE GRANDS PASSAGES

- ★ AGP réalisée [1]
- ☆ AGP réalisée à déclasser [1]
- ★ AGP à réaliser [2]

AIRES D'ACCUEIL PERMANENTES

- AA réalisée [19]
- AA à réaliser [3]
- ⑩ Nombre de places

ARRONDISSEMENTS

- HAGUENAU-WISSEMBOURG
- MOLSHEIM
- SAVERNE
- SELESTAT-ERSTEIN
- STRASBOURG

INTERCOMMUNALITÉS

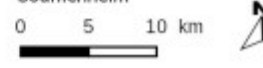
- Prescriptions à réaliser
- Autres intercommunalités

HABITAT ADAPTE

- RHI Kaltenhouse
- RHI Strasbourg Polygone

COMMUNES À INSCRIRE

- Oberhausbergen, Rosheim, Val-de-Moder, Soufflenheim



Commande : Service Habitat
 Réalisation : DDT/SIG/ Août 2017
 Sources : © IGN-BD TOPO® 2015

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
www.bas-rhin.gouv.fr

Égalité des territoires, logement, ville

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables - programme n° 177

<i>Droit au logement opposable (DALO)</i>	2013	2014	2015	2016
Demandes déposées				
Logement	413	513	478	455
Hébergement	35	74	65	48
Total	448	587	543	503

Demandes traitées				
Logement	452	551	482	ND
Hébergement	36	36	65	ND
Total	488	587	547	518

Demandes reconnues prioritaires				
Logement	126	101	69	84
Hébergement	54	48	47	21
Total	180	149	116	105

3. Missions régaliennes

Administration générale et territoriale de l'État

Administration territoriale – programme n° 307

OBJECTIFS 2017

Améliorer la prévention dans le domaine de la sécurité nationale

Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance

Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité

Développer les actions de modernisation et de qualité

Titres d'identité, immatriculations et permis de conduire



<i>Permis de conduire</i>	2013	2014	2015	2016
Nombre de permis nationaux délivrés	39 148	41 058	39 297	38 350
Nombre de permis internationaux délivrés	3 101	3 751	3 707	3 637
Nombre de suspensions administratives pour alcoolémies	1 389	1 257	1 119	1 160
Nombre de suspensions administratives pour excès de vitesse	622	675	620	652
Nombre de suspensions administratives pour usage de stupéfiants	445	377	520	565
Nombre d'annulations pour défaut de points	877	896	896	556



<i>Immatriculations de véhicules</i>	2013	2014	2015	2016
Véhicules d'occasion	123 075	129 782	134 394	137 410
Véhicules neufs	36 852	36 859	36 803	37 817
Total	159 927	166 641	171 197	175 227



<i>Délivrances de titres d'identité</i>	2013	2014	2015	2016
Nombre de cartes nationales d'identités délivrées	102 247	74 273	73 174	76 737
Nombre de passeports délivrés	57 404	56 918	53 154	55 333
Nombre de titres d'identités totaux délivrés	159 651	131 191	126 328	132 070



Rendre un service de meilleure qualité

Dès le 6 novembre 2017

S'inscrivant dans le cadre de la revue des missions réalisées par le Gouvernement, le plan "préfectures nouvelle génération" poursuit l'objectif de rendre un meilleur service aux usagers. Sa finalité est également de renforcer les quatre missions prioritaires des préfectures et des sous-préfectures que sont :

- la gestion des crises,
- la lutte contre la fraude documentaire,
- l'expertise juridique et le contrôle de légalité,
- la coordination territoriale des politiques publiques.

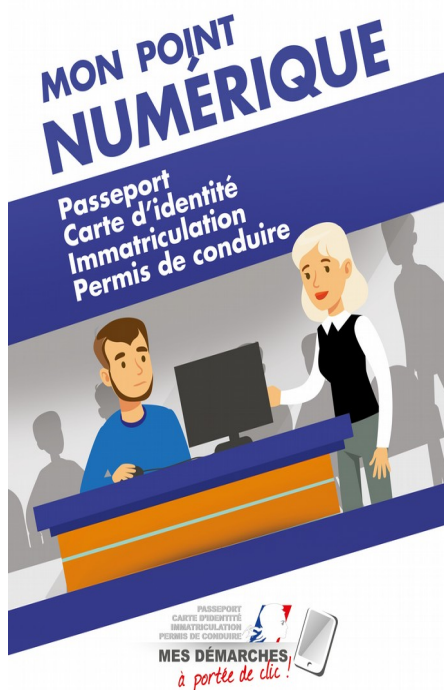
Les missions des préfectures et sous-préfectures doivent évoluer pour répondre aux attentes des citoyens. La délivrance des titres doit être simplifiée pour les usagers mais aussi pour les agents du service public. Le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) répond avant tout à l'objectif de rendre aux français un service de meilleure qualité. Pour cela, les préfectures prennent le virage du numérique et des nouvelles technologies. Par la généralisation des télé-procédures la préfecture se réforme en profondeur : les modalités de demande et de délivrance des titres sont désormais traitées par des plateformes dites « centres d'expertise et de ressources titres » (CERT), compétents pour plusieurs départements. Cette mutualisation de l'instruction des titres permet à la préfecture de se recentrer sur ses missions prioritaires notamment la sécurité.

Les points numériques et les espaces numériques, la solution d'un **accompagnement personnalisé**

Des points ou espaces numériques ouverts à tous et répartis sur l'ensemble du département permettent d'accéder aux sites internet ants.gouv.fr et FranceConnect :

- si vous ne disposez pas d'internet
- si vous n'êtes pas à l'aise avec les télé-procédures et avez besoin d'un accompagnement dans vos démarches par un "médiateur numérique".

Toutes les étapes de la procédure peuvent être faites sur place : scanner et imprimantes sont à votre disposition pour vous permettre d'effectuer l'intégralité de votre télé-procédure.



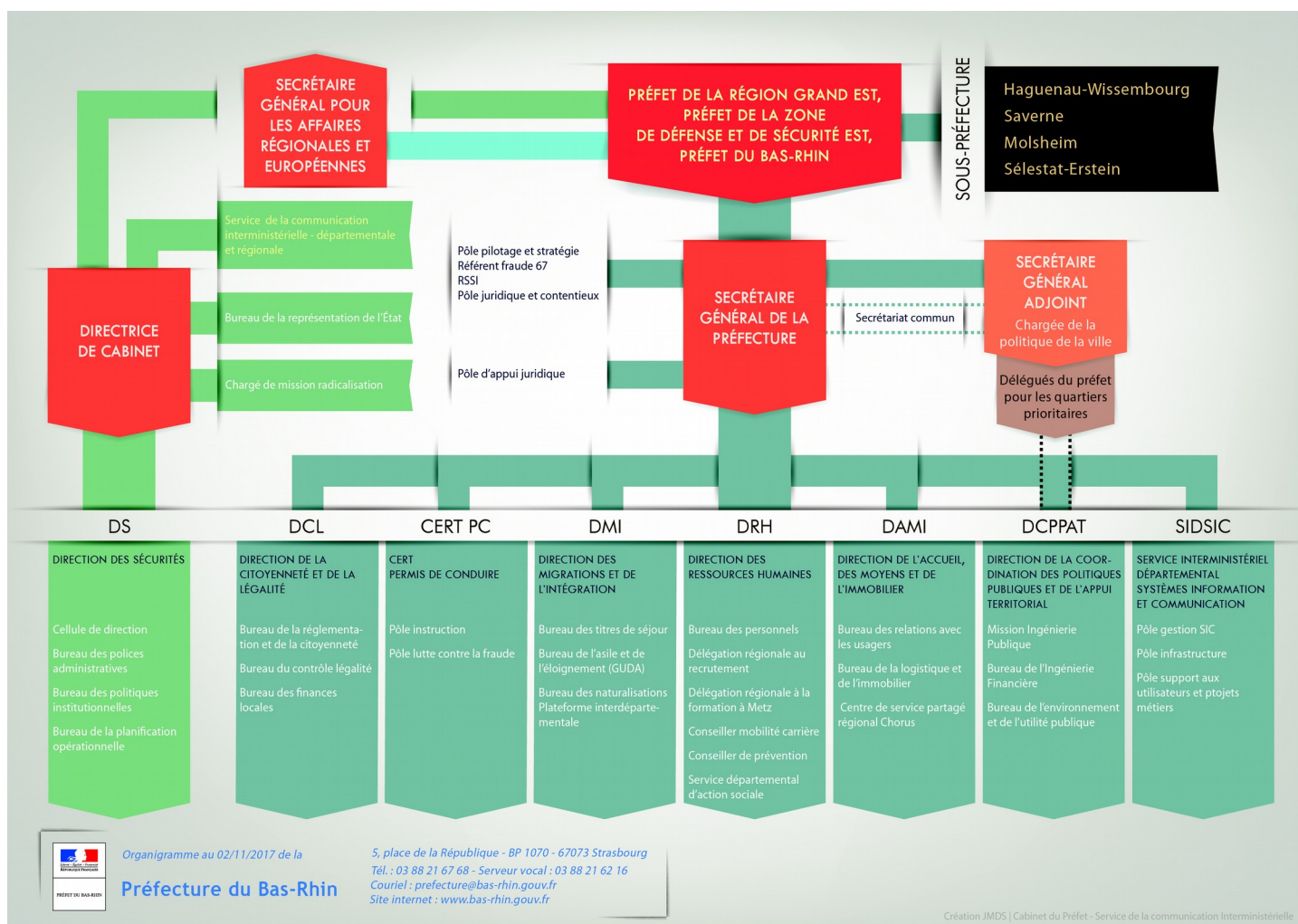
La Préfecture du Bas-Rhin se réorganise

Sont créés aux côtés des directions support et de la Direction des migrations et de l'intégration :
au Cabinet du préfet

- Direction des sécurités : prévention de la délinquance, sécurité publique, sécurité routière, sécurité civile, défense civile et défense économique, polices administratives en lien avec les sécurités
- Bureau de la représentation de l'État : protocole, distinctions honorifiques
- Service de communication interministérielle départementale et régionale
- Mission chargée du plan départemental de lutte et de prévention de la radicalisation

au Secrétariat général

- Direction de la citoyenneté et de la légalité : contrôle de légalité et contrôle budgétaire, dotations de l'État, élections
- Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial : ingénierie territoriale et financière, subventions de l'État, environnement et utilité publique



Administration générale et territoriale de l'État

Administration territoriale - programme n° 307

Votre préfecture nouvelle génération



Trois changements opérés par le plan préfectures nouvelle génération :

1. Le développement de télé-procédures ergonomiques et aisément identifiables. La généralisation du recours aux télé-procédures vous permettra avant la fin 2017 de réaliser de manière dématérialisée votre demande de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire, ou encore de carte grise.
2. La possibilité de demander aide et conseil à des médiateurs présents dans les points numériques.

Partout sur le territoire, un accès au numérique avec un accompagnement, si nécessaire, pour l'accomplissement de vos démarches.

3. Un réseau de partenaires (mairies, partenaires des secteurs public, para-public et associatif) et de tiers de confiance (professionnels de l'éducation routière et du secteur automobile...) présents sur l'ensemble du territoire.

#Simplification

DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES !

le permis de conduire

JE LE DEMANDE SUR INTERNET !

Vous pouvez désormais effectuer l'ensemble de vos démarches sans vous déplacer en préfecture.

- ✓ Inscription aux examens
- ✓ Demande d'un nouveau titre* du permis de conduire

Tous les éléments (données d'état civil, photo, signature et pièces justificatives) sont transmis par Internet de manière sécurisée.

LES AUTO-ÉCOLES PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES.

* Demande de titre en cas de : réussite de l'examen du permis de conduire, vol, perte, détérioration, expiration, changement d'état civil, conversion de brevet militaire, validation de titre ou diplôme professionnel

www.demarches.interieur.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

#Simplification

DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES !

la carte d'identité

UNE DÉMARCHÉ SIMPLIFIÉE
Possibilité de faire ma pré-demande de carte d'identité sur Internet

UN TITRE PLUS SÉCURISÉ
Modalités de délivrance alignées sur les passeports pour mieux lutter contre la fraude documentaire et l'usurpation d'identité

DES DÉLAIS RACCOURCIS
La numérisation des cartes d'identité permet d'offrir les mêmes téléservices que pour les passeports. Le renouvellement et la fabrication seront aussi plus rapides

www.demarches.interieur.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Le certificat d'immatriculation à portée de clic !

à portée de clic !

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Administration générale et territoriale de l'État

Administration territoriale – programme n° 307

Vie politique : organisation des élections

La préfecture du Bas-Rhin a coordonné l'organisation de plusieurs scrutins électoraux en 2016 et 2017, notamment :

- les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 pour lesquelles 132 candidatures ont été enregistrées pour le 1^{er} tour dans les 9 circonscriptions du Bas-Rhin
- l'élection du Président de la République les 23 avril et 7 mai 2017, 11 candidats se sont présentés au 1^{er} tour
- les 22 et 29 mai 2016, élection législative partielle dans la 1^{ère} circonscription du Bas-Rhin
- 14 octobre 2016, élection des 36 membres de la Chambre des Métiers d'Alsace et des 12 membres de la commission des compagnons

Autorisations d'exploitations commerciales

L'année 2016 a enregistré une importante recrudescence des demandes d'autorisations d'exploitations commerciales : 29 ont été examinées contre 8 en 2015.

Cette augmentation est notamment liée à l'application de nouvelles mesures à compter de 2017 parmi lesquelles l'obligation, pour les constructions de bâtiments neufs, d'installations dédiées à la recharge de véhicules électriques ou hybrides et aux infrastructures permettant le stationnement des vélos.

<i>Autorisations d'exploitations commerciales</i>	2013	2014	2015	2016	2017 1^{er} sem
Dossiers examinés	17	18	8	29	14
Nombre de séances	6	9	4	11	4

Manifestations sportives

<i>Manifestations sportives</i>	2014	2015	2016
Manifestations sportives soumises à déclaration	258	173	175
Manifestations sportives soumises à autorisation	187	162	177

Sécurité

Police nationale - programme n° 176
Gendarmerie nationale - programme n° 152

OBJECTIFS

- Évaluer objectivement la délinquance
- Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
- Optimiser l'emploi des forces mobiles
- Optimiser l'emploi des ressources



Activité des services
de police et de gendarmerie :
Taux d'élucidation

	2015		2016	
	France	Bas-Rhin	France	Bas-Rhin
Atteintes aux personnes	61,2 %	74,4 %	61,2 %	73,9 %
Atteintes aux biens	13,2 %	19,4 %	13 %	20,2 %
Escroqueries et infractions économiques et financières	47,4 %	55,4 %	43,3 %	60 %

Principaux acteurs

Directeur de cabinet du préfet et Sous-préfets d'arrondissements
Direction Départementale de la Sécurité Publique
Groupement de Gendarmerie Départementale
Direction interdépartementale de la police aux frontières
Direction interrégionale de police judiciaire de Strasbourg et Direction régionale du renseignement intérieur
Délégation militaire départementale

Bilan de la délinquance

Depuis 2015, le risque terroriste et les nécessités accrues de sécurisation ont entraîné une mobilisation durable et exigeante de tous les services ou directions de la police, de la gendarmerie et des douanes.

Atteintes aux personnes: entre 2015 et 2016, ces infractions ont progressé de 2,95% (soit 233 faits supplémentaires) et sont constituées pour 58 % des faits de violence non crapuleuse et près de 7% des atteintes sexuelles

Leur taux d'élucidation par les services s'est établi à 73,9 % en 2016, de 12 points supérieurs à la moyenne nationale

Atteinte aux biens: la baisse se confirme en 2016 avec 7,7% d'infractions de moins qu'en 2015, soit 2 000 victimes en moins. La lutte contre les cambriolages et contre les trafics portant sur les véhicules ont fait l'objet de plans d'actions spécifiques en 2016.

Leur taux d'élucidation par les services a atteint 20,2%, supérieur de 7,2% à la moyenne nationale

Prévention de la délinquance

Les instances partenariales que sont les contrats locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD, CISPD) assurent sur des territoires une « co-production » intense et quotidienne, au service de l'ensemble des citoyens. Ce travail est le fruit de l'engagement de chacun des acteurs, préfecture et sous-préfectures, justice, forces de sécurité, collectivités locales, Éducation nationale, mais aussi acteurs de terrain tels que les bailleurs sociaux et transporteurs qui agissent de manière coordonnée.

Sécurité

Police nationale - programme n° 176

Gendarmerie nationale - programme n° 152

Vigipirate et l'opération Sentinelle

Les forces armées apportent leur concours dans le cadre du plan Vigipirate et déploient d'importants moyens afin de renforcer police et gendarmerie, assurer la sécurisation de sites emblématiques ou sensibles et d'événements particuliers, comme lors du marché de Noël de Strasbourg.



Lutte contre la radicalisation violente

Depuis mai 2014, date de début du dispositif de lutte contre la radicalisation violente, 874 signalements ont été enregistrés (au 22 octobre 2017); 464 inscriptions au Fichier de traitement des Signalements pour la Prévention de la Radicalisation à caractère Terroriste (FSPRT); une quinzaine d'individus sont actuellement en Syrie. Une décélération du nombre de signalements nouveaux est observée depuis 3 mois.

118 mineurs sont suivis dans le cadre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sous le contrôle d'un juge des enfants soit par la maison des adolescents, les associations (SOS aide aux habitants, VIADUQ 67) sur décision du parquet des mineurs, en concertation avec la préfecture. **Une très forte implication de l'ensemble des acteurs notamment l'Education Nationale, l'ARS, l'Université et les collectivités locales est à souligner.**

Récemment, 9 condamnations ont été prononcées par le parquet anti-terroriste de Paris et une vingtaine de poursuites pour association de malfaiteurs sont en cours.

Dans le Bas-Rhin, la concertation entre l'Autorité Judiciaire et le Préfet est constante. C'est une nécessité car l'état de la menace demeure élevé.

Rétablissement des contrôles aux frontières

Dans un contexte marqué par la menace terroriste, le rétablissement des contrôles aux frontières a été prolongé en 2016 et jusqu'au 30 octobre 2017. Dans le Bas-Rhin, ce rétablissement a été assuré par un dispositif associant police aux frontières, douanes, gendarmerie, forces mobiles avec l'appui et le concours actif de nos partenaires allemands.

Mesures administratives liées à l'état d'urgence

L'état d'urgence, décrété initialement par le Président de la République dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 novembre 2015, qui s'est achevé fin octobre 2017, a donné lieu dans le département, à la mise en œuvre de plusieurs mesures de perquisitions administratives et d'assignations à résidence notifiées.

Ces mesures ont été prises dans le cadre juridique de l'état d'urgence qui nécessite de tous une vigilance particulière, qui exige une proportionnalité dans la mise en œuvre des pouvoirs qui ont été spécialement confiés, et qui s'exercent en lien étroit avec le Procureur de la République, sous le contrôle du juge administratif.



Sécurité routière

Sécurité et éducation routières – programme n° 207

OBJECTIFS 2017

Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

Contrôle automatisé et dispositifs de radars fixes et mobiles

- 24 radars de vitesse sont implantés: 5 sur autoroutes, 2 sur routes nationales, 14 sur routes départementales, 3 sur des voies de l'eurométropole.
- 12 radars de feux rouges équipent des carrefours: 7 sur l'agglomération strasbourgeoise, 3 à Sélestat et 2 à Haguenau.
- 2 radars « discriminants » sont en service: 1 sur l'A35 dans la traversée de Strasbourg, 1 sur la RD1083 à Kogenheim.
- 1 radar de vitesse moyenne de tronçon est en fonction sur le RD25 à Hochfelden
- 10 radars pédagogiques sont installés en zone de vigilance accrue.
- 8 radars autonomes

Répression de l'insécurité routière et des conduites dangereuses

En 2016, les contrôles effectués par les forces de l'ordre sont en baisse en zone police : 1,44 % de contrôles "vitesse" en moins soit 2 676 opérations contre 2 715 en 2015 et en recul de 0,84 % s'agissant des contrôles destinés à lutter contre les conduites addictives, soit 20 002 actions contre 20 172 en 2015.

En zone gendarmerie, les contrôles "vitesse" affichent une hausse de 0,65 %, soit 10 149 opérations contre 10 083 en 2015, les contrôles ciblés contre les addictions enregistrent un recul de 0,88 %, soit 138 773 contre 139 999 en 2015.

Tableau de bord de la sécurité routière

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Accidents corporels	900	745	668	676	633	819
Personnes tuées à 30 jours	46	41	40	49	35	46
Personnes blessées hospitalisées	394	307	263	275	284	311
Personnes blessées	1131	910	859	829	783	1 005

Principaux acteurs

Directeur de cabinet du préfet
Direction Départementale des Territoires
Police Nationale
Gendarmerie Nationale

Avec le concours de :

Direction Interdépartementale des Routes Est
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Sous-préfets d'arrondissement
Service Départemental d'Incendie et de Secours

Plan départemental d'actions de sécurité routière du Bas-Rhin (PDASR)

Le PDASR répond à la recherche d'une politique équilibrée: l'activité des services s'accompagne d'une politique préventive et éducative menée en étroite collaboration avec les collectivités locales et les partenaires associatifs.

En 2016, les actions de prévention à la sécurité routière sont réengagées sur la base d'un partenariat renouvelé, avec notamment les services départementaux de l'Education Nationale, le Conseil Départemental et l'UDS.

En 2017, une nouvelle Directive générale d'orientation (DGO) viendra préciser les objectifs des prochains PDASR, en traçant les lignes d'une prévention accrue des risques liés à la route et aux mobilités.



Sécurité civile

Sécurité civile – programme n° 161

82 Brevets national de sécurité
et de sauvetage aquatique délivrés
en 2017

OBJECTIFS 2017

Améliorer la prise en compte des nouveaux risques et nouvelles menaces

Harmoniser les moyens et renforcer le rôle d'animation des services départementaux d'incendie et de secours

Assurer l'efficacité des opérations de secours aux personnes en milieux difficiles

Planification et exercices du dispositif Plan Rhin

Planification de sécurité civile

- Plan Rhin – connaissances générales du fleuve et atlas
- Gestion d'une crue du Rhin
- PPI DOW Lauterbourg
- PPI Wagram Terminal
- Tunnel LGV Est
- Mise en eau du Polder de la Moder

Préparation et suivi de grands événements

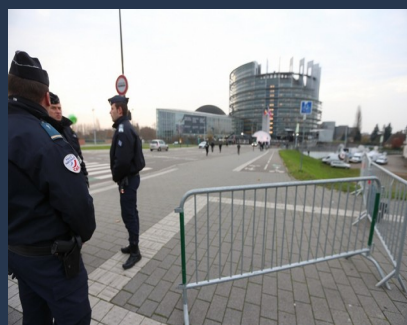
Depuis 2016, l'activité des services a été marquée par une forte mobilisation sur de grands événements rassemblant l'ensemble des forces de sécurité publique et civile (Cérémonie d'hommage à Helmut Kohl, SAREX-NOVI, PPI Rhône Gaz Herrlisheim, PPI Butagaz Reichstett, PPI Port aux Pétroles de Strasbourg, Aéroport, PPI Dow Drusenheim, Accident Aéronef Entzheim, actualisation des dispositions vigilance météorologique), ainsi que des forces militaires (opérations Vigipirate, Sentinelle, marché de Noël de Strasbourg).

La prise en compte du risque attentat est également forte et intégrée par l'ensemble des services avec une adaptation permanente de la réponse de l'Etat.

Des campagnes de sensibilisation et communication sont organisées notamment à l'occasion des rencontres de la sécurité intérieure (14 octobre 2017)



Exercice d'entraînement SAREX-NOVI le 21 septembre 2017



Cérémonie d'hommage à Helmut Kohl le 1^{er} juillet 2017

Principaux acteurs

Directeur de cabinet du préfet
Direction des Sécurités
SIRACEDPC
Sous-préfets d'arrondissement
Service Départemental d'Incendie et de Secours

Avec le concours de :

Police Nationale et Gendarmerie Nationale
Service d'Aide Médicale Urgente du Bas-Rhin
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Direction Départementale des territoires
Maires et présidents d'EPCI

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

Liens entre la nation et son armée – programme n° 167

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant – programme n° 169

OBJECTIFS 2017

Transmettre aux jeunes générations les valeurs républicaines et civiques défendues pendant les conflits contemporains

Soutenir les démarches de mise en valeur et d'aménagement des champs de bataille et de rénovation des sépultures de guerre

Assurer une instruction et un règlement des dossiers dans les meilleurs délais possibles

Centenaire de la Grande Guerre



Label "Centenaire"

Afin d'accompagner l'ensemble des projets développés dans le cadre de la préparation du centenaire de la Première Guerre mondiale, un label permet de distinguer les projets les plus innovants. Les projets retenus par le Comité départemental du centenaire figurent au programme national des commémorations et sont éligibles à un financement de la Mission du Centenaire.

Mémoire, reconnaissance et solidarité

Concours national de la Résistance et de la Déportation

Remise des prix en collaboration avec la Préfecture

Mission reconnaissance (2016)

- 732 cartes attribuées et titres d'anciens combattants traités
- 167 cartes d'invalidité attribuées
- 33 cartes européennes de stationnement attribuées
- 192 dossiers de retraite du combattant traités

Mission solidarité

- 222 975,17 € d'aides financières attribuées
- organisation à l'échelle départementale des collectes du 8 mai et du 11 novembre du Bleu de France

Principaux acteurs

Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Sous-préfet de Molsheim

Centenaire de l'ONAC

1916-2016

Né en 1916, au cœur de la Première Guerre mondiale, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerres a célébré ses cent ans d'existence.

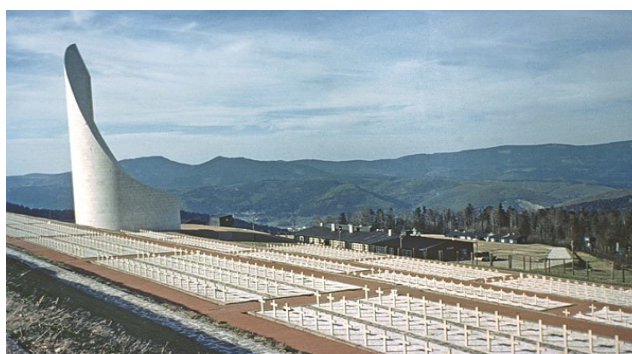
2016 a été l'occasion pour l'Office de revenir sur son histoire et sur les millions de ressortissants qu'il a soutenus, mais aussi de se tourner vers l'avenir en faisant connaître auprès du plus grand nombre l'utilité et la continuité de ses missions.

Cérémonies commémoratives sur le site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof

Le dimanche 25 juin 2017 la cérémonie commémorative était placée sous l'autorité militaire du général Nicolas Casanova, gouverneur militaire de Strasbourg qui a mis à la disposition du CERD la musique du 1er Régiment de tirailleurs d'Epinal ainsi que les hommes et les moyens techniques du 2ème Régiment de Hussards d'Haguenau.

Après l'interprétation de la Marseillaise, le représentant de l'État, M. Yves Seguy a allumé la flamme du souvenir avant la lecture d'un texte de M. Pierre Rolinet, résistant déporté, président de l'Amicale de Natzweiler.

Les diplômes des jeunes ambassadeurs de la mémoire ont été remis aux élèves de la cité scolaire de Haute Bruche pour leur création théâtrale présentée au Centre européen de la jeunesse à Strasbourg le 26 janvier 2017.



Immigration, asile et intégration

Immigration et asile - programme n° 303

Intégration et accès à la nationalité française - programme n° 104

OBJECTIFS 2017

Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)

Réduire les délais de traitement de la demande d'asile

Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière

Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers

Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation

Réouverture du Centre de Rétention Administrative (CRA) de Geispolsheim en 2018

Plan migrants

Programme européen de relocalisation

328 personnes ont été accueillies dans le Bas-Rhin depuis 2015 pour soutenir l'effort de démantèlement de Calais et de la porte de la Chapelle. S'agissant de la plateforme DIHAL, 114 réfugiés sortant des CADA ont été accueillis. 262 réfugiés réinstallés ont été accueillis au 4 septembre 2017.

Hébergement

Dans le cadre d'un appel à projet national en vue de créer de nouvelles places d'accueil, les opérateurs bas-rhinois, fortement mobilisés, ont permis d'étendre le parc de logements en centre d'accueil des demandeurs d'asile: 1761 places CADA et 430 places d'HUDA; 1337 places d'hôtel mobilisées au 31 juillet 2017 au profit des demandeurs d'asile; 70 places d'AT-SA et 226 places PRAHDA. De nouveaux dispositifs sont développés notamment à destination des réfugiés: 72 places à la résidence des Capucins.

Asile

Le nombre de primo-demandeurs connaît une hausse sans précédent en 2016 de plus de 12,5 % soit 2217 nouvelles demandes d'asile enregistrées pour 1970 en 2015. Depuis 2010, le nombre de demandeurs d'asile est en hausse de 86 %.

Naturalisations dans le Bas-Rhin

Une plate-forme unique chargée de l'instruction des demandes de naturalisation déposées dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin est opérationnelle depuis le 1er décembre 2015 à Strasbourg.

Naturalisations	Dossiers de naturalisation reçus		Nombre de naturalisations		Total
	par décret	par mariage	par décret	par mariage	
2017 (1^{er} semestre)	870	256	ND	ND	ND
2016	1 507	465	1 488	437	1 925

Immigration et droits au séjour

La mise en place des dispositions de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers :

Ces dispositions doivent permettre de réduire les flux à l'entrée des préfectures en allongeant la durée de validité de certains titres. Le Bureau des Titres de séjour met en œuvre les nouvelles dispositions :

- généralisation de la carte pluriannuelle
- la délivrance de certaines cartes de résident de plein droit, non plus à la demande de l'utilisateur (conjoints de Français et parents d'enfant(s) français).
- la carte « passeport talent » qui se substitue à plusieurs catégories de titres existants pour les usagers très qualifiés.
- Par ailleurs, l'application AGDREF de gestion des étrangers a été configurée afin de permettre d'allonger de 3 à 6 mois la durée de validité du premier récépissé de demande de renouvellement de carte de séjour.

En 2016, le bureau des titres de séjour a instruit 22 121 demandes de titres de séjour, soit une augmentation de plus de 9 % par rapport à 2015 (20 251)

Principaux acteurs

Direction Départementale déléguée de la Cohésion Sociale
Préfecture - Direction de l'Immigration
Direction Interdépartementale de la Police aux Frontières
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Avec le concours de :
Office Français de Protection des
Réfugiés et Apatrides

4. Amélioration de l'accessibilité

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services aux publics

La loi NOTRe du 7 août 2015 applicable au 1^{er} janvier 2016, dispose en son article 98 que « sur le territoire de chaque département, l'Etat et le département élaborent conjointement un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) en associant les Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre »

Il se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'actions couvrant une période de 6 ans.

Les objectifs spécifiquement définis pour le département du Bas-Rhin sont :

- assurer un maillage équitable sur tous les territoires des services à tous les publics
- associer tous les acteurs et habitants des territoires pour partager et construire ce maillage territorial
- utiliser les évolutions sociétales et technologiques en matière d'utilisation des services
- anticiper les stratégies des opérateurs
- développer une stratégie transfrontalière et interdépartementale de couverture en matière de services

La phase la plus prospective de l'élaboration du plan d'actions et de mutualisation de ce schéma a été menée au cours du printemps 2017. Ont émergé plusieurs enjeux à prendre en compte :

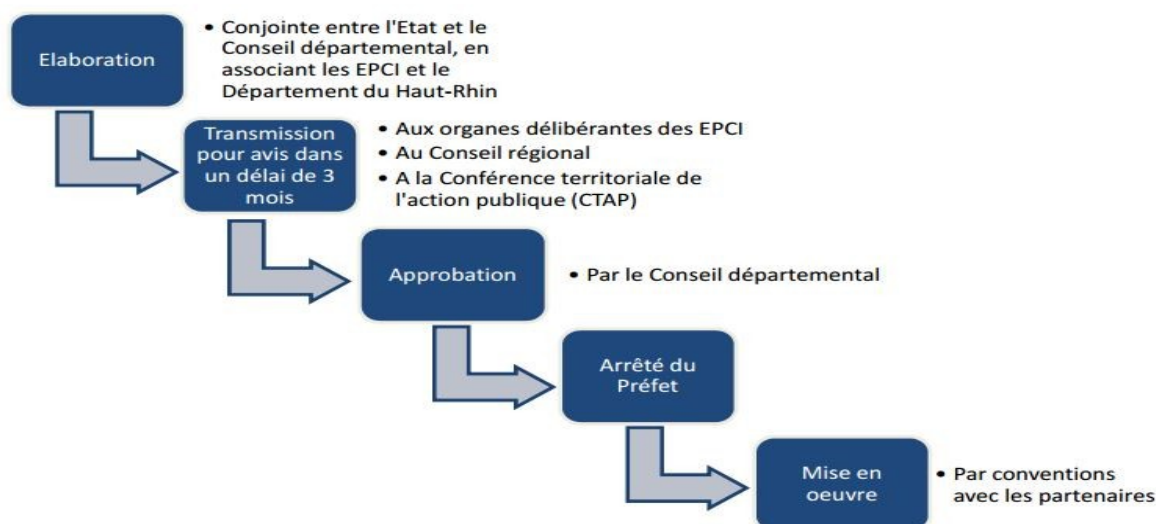
- renforcer l'offre de services dans les zones les moins bien dotées
- préserver et renforcer l'attractivité des territoires bas-rhinois
- développer une stratégie de couverture en matière de service en intégrant les franges frontalières
- recueillir les besoins réels de la population et des publics vulnérables
- réaliser un plan d'actions adaptés aux territoires

Les axes départementaux du plan d'actions arrêtés sont:

- coordonner et mutualiser l'offre de services
- faciliter l'accès à tous les services
- conforter l'offre de services
- adapter les territoires à l'avancée en âge de la population
- co-construire le parcours éducatif
- renforcer l'attractivité des territoires

Le SDAASP une co-construction avec l'ensemble des acteurs

Le projet de schéma est dans la phase de transmission pour avis aux organes délibérants des EPCI.



2016/2017 | Rapport d'Activité des services de l'État / Bas-Rhin

Directeur de publication : Jean-Luc MARX, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin

Responsable éditorial : Yves SEGUY, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin

Rédaction/synthèse : Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (Laurence DORER, Sarah CHABERT) et Pôle coordination (Stéphane ADE)

Conception graphique : Service de la communication interministérielle (Jean-Marc DOS SANTOS)



PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
5, Place de la République
67073 STRASBOURG Cedex

www.bas-rhin.gouv.fr

ISSN : 2271-1937